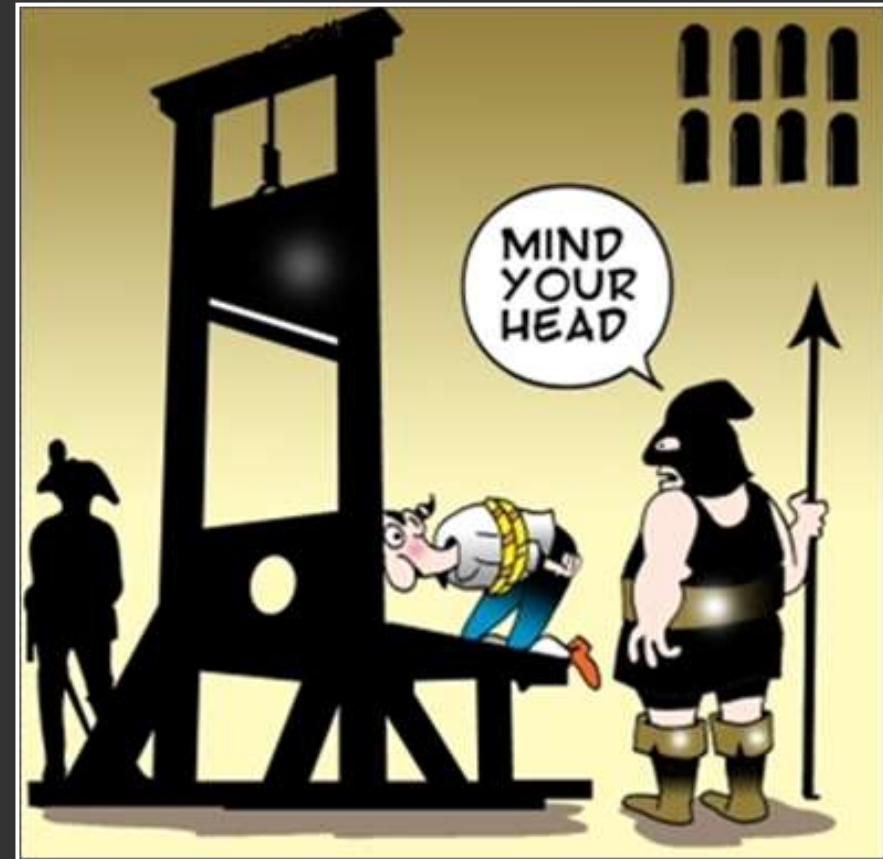


La Révolution française, 1789 - 1799



Julián Rodríguez Domínguez
Julián Rodríguez Gavilán

La Révolution française, 1789 - 1799



Julián Rodríguez Domínguez
Julián Rodríguez Gavilán

La Révolution française, 1789 - 1799

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.



1794

« L'Instruction », vignette révolutionnaire

« La nouvelle idéologie ainsi forgée a une puissance d'attraction considérable, parce qu'elle tend à la libération de tous les hommes, bien qu'elle corresponde d'abord aux aspirations et aux intérêts de la bourgeoisie à qui l'expansion industrielle va donner la prédominance.

Les termes de « **révolution culturelle** » conviennent exactement, car l'idéologie ancienne est contestée dans tous ses aspects et dans ses fondements mêmes.

L'égalité en droit s'oppose aux privilèges et à la hiérarchie, la **liberté de pensée et d'expression** au dogmatisme pontifical et royal, la **concurrence économique** à l'immobilité du système corporatif et de l'agriculture traditionnelle, **l'individualisme** aux conceptions communautaires, **la recherche du profit** au prestige de la naissance et aux idées féodales de service.

L'ordre existant perd toute justification. Si les hommes sont libres et égaux, **nul ne peut les commander à moins d'en recevoir d'eux le mandat** : cela ruine le pouvoir des nobles et des rois, et conduit aux républiques électives.

Il s'agit d'une véritable émancipation de l'humanité, qui devient adulte en échappant aux puissances politiques et sociales jusque-là modelées sur l'image paternelle ».

MAURICE DUVERGER,

« Institutions politiques et droit constitutionnel », 1975.



«Hay en mis venas gotas de sangre jacobina,
pero mi verso brota de manantial sereno;
y, más que un hombre al uso que sabe su doctrina,
soy, en el buen sentido de la palabra, bueno».

Antonio Machado, «Retrato»



1. Chronologie

2. Causes de la Révolution

La crise économique

Le déficit budgétaire de la Monarchie

La critique de l'Ancien Régime

3. Les États Généraux et leurs cahiers de doléances. La prise de la Bastille

4. Les symboles révolutionnaires et leur continuité actuelle

5. La Constitution de 1791 et la Déclaration des Droits de l'Homme (1789)

Le suffrage censitaire. Les clubs

La chute de la monarchie 1792

6. La Convention

Les Girondins et les Jacobins

La Terreur

7. Le Directoire

8. Napoléon

Chronologie

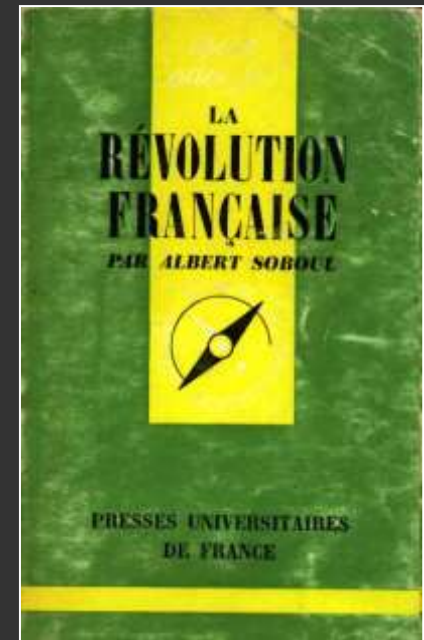
L'Empire

L'expansion de l'empire

L'Espagne

La fin

Quelques aspects sur l'œuvre de Napoléon



L'EUROPE EN 1789



1. Chronologie



2. Causes de la Révolution

Les révolutions anglaises

Grande Rébellion 1640-149

Glorieuse Révolution 1688-89

XVIIe Siècle

Les révolution américaine

1775-83

Les Lumières

Mauvaise conjoncture
économique et financière

Contestation de l'Ancien
régime en France

Été 1789

XVIIIe Siècle



La crise

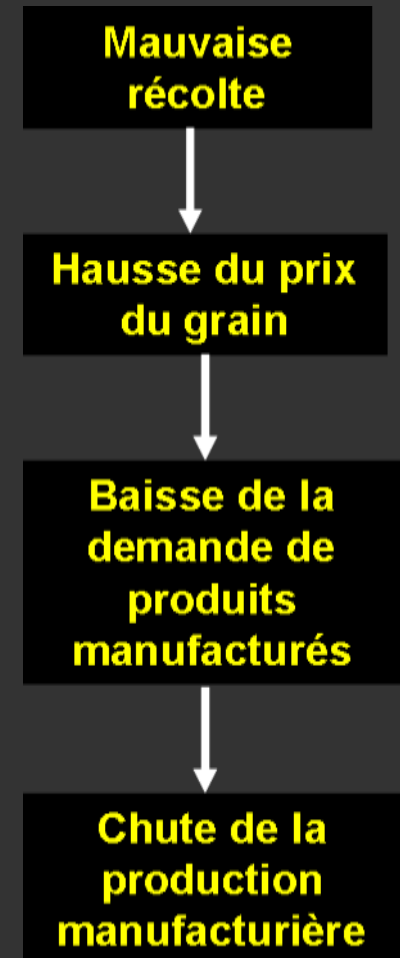
Terrible hiver

87-88 :

inondations, sécheresse, froid.

Deux mauvaises récoltes

successives



TABLEAUX

MEMORABLES

QUI ONT

DONNE LIEU

ALA REVOLUTION



dans le temps passé
foulée aux pieds le tiers

TAILLE
IMPOTS-CORVEE
1

les plus utiles étoient
c'est portoit tout le fardeau

ils y a trop longtemps
de mes ennemis je veus

REVEIL
DU TIER ETAT
2

que je vis sous l'oppression
enfin brisser mes fers

ARRIVEE EN

FRANCE PEN

DANTON

ANNEE QUATRE

VINGT 90 91



lanoblesse est abolie pour
conte marquis baron chevalier
1 AORLEANS CHEZ

SUPPRESSION
DES ARMOIRIES
3

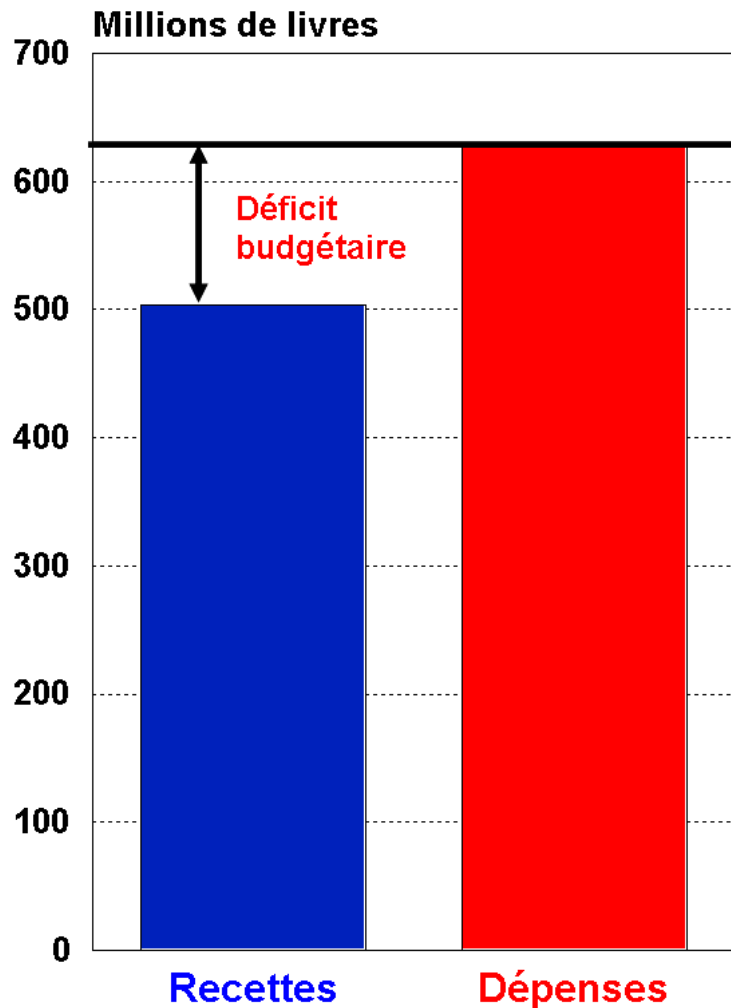
toujours les titres de prince duc
de monseigneur sont supprimés
LE TOURMI

le temps present veut que
fardeau des impôts

DETTE
NATIONAL
4

chaque supporte le grand
de la france

Dépenses et recettes de l'État français en 1789



Le budget de l'État est déficitaire, c'est-à-dire que les dépenses excèdent les recettes

Les impôts ne sont pas payés par les « privilégiés »

Cour et privilèges	63
Armée et diplomatie	110
Service de la dette	290...



Le clergé 1%



La noblesse 2%



Le Tiers-État 97 %

Origines	Les clercs viennent de la noblesse et du tiers-état	Elle se transmet de père en fils: elle est <u>héréditaire</u> Certains roturiers peuvent devenir noble <u>en achetant un titre ou pour service au roi</u>	La majorité des français en font partie. Ils ne sont ni curés ni nobles
Rôle dans la société	Oratores : ceux qui prient. Ils s'occupent du culte, de l'enseignement, de l'assistance aux pauvres et aux malades. En théorie, c'est le 1 ^{er} des 3 ordres.	Bellatores : <u>ceux qui combattent.</u> Ils protègent les autres sujets. C'est le 1 ^{er} ordre en pratique : il occupe les <u>places dirigeantes.</u>	Laboratores : ceux qui travaillent. Ils travaillent pour nourrir <u>l'ensemble de la société.</u>
Ordres privilégiés ou non privilégiés	Ils possèdent des terres. Ils reçoivent des aumônes, des dons et la dîme. Ils sont exemptés d'impôts : Ils sont privilégiés	Ils possèdent des terres, des pouvoirs, dirigent l'armée. Ils ont des <u>droits particuliers</u> : port de l'épée, dignité, pension, banalités. Ils ne paient pas d'impôts : ils sont privilégiés. Privilégiés de chasse et de pêche	Ils possèdent rarement des terres. Ils paient l'impôt en argent et en nature au roi, et aux seigneurs et au clergé. Ils ne sont pas privilégiés.
Divisions dans chaque ordre	Haut clergé évêques, abbés souvent très riches, possédant des terres, des pouvoirs, issus de la noblesse. Bas clergé curés, prêtres, parfois très pauvres, issus du Tiers-Etat.	Haute noblesse : ancienne, rôle militaire, pouvoir politique. Petite noblesse : noblesse rurale, parfois pauvre. Noblesse d'épée : ancienne Noblesse de robe : noblesse récente, acquise par le service du roi.	Les bourgeois , les marchands, les juges, peuvent espérer devenir nobles Les laboureurs peuvent espérer devenir riches Les paysans moyens peuvent espérer devenir laboureurs Les artisans espèrent devenir commerçants Les manouvriers, domestiques espèrent ne pas être errants.

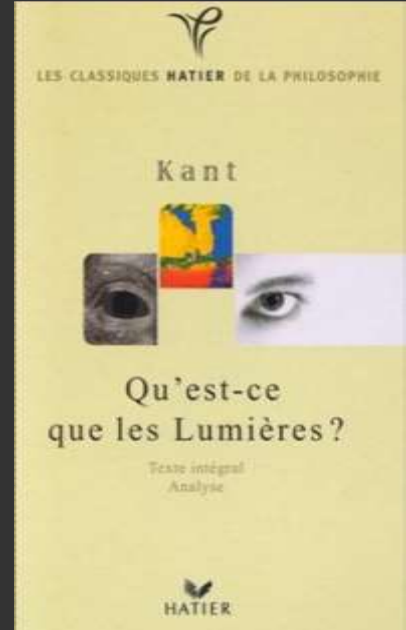
« *A faut espérer qu' c' jeu-là finira ben tôt* »

Le **paysan** appuyé sur sa houe,
doit porter sur son dos le **prélat et le**
seigneur.

Il peine et paye les **impôts** pour
nourrir le clergé et les nobles. Cependant que
les oiseaux et les rongeurs dévorent sa récolte
(le paysan n'a pas le droit de chasse).



ça n'durra pas toujours.





« Louis par la grâce de Dieu,
roi des Francs et de Navarre »



Le clergé

La noblesse

Le tiers




Le tiers état écrasé sous le poids des impôts

Gravure de 1789, Carnavalet



L'espoir d'un changement...

3. Les États Généraux et leurs cahiers de doléances. La prise de la Bastille



LETTRE DU ROI

*Pour la convocation des États-généraux, à Versailles,
le 27 Avril 1789.*

DE PAR LE ROI.

NOTRE AMÉ ET FÉAL, Nous avons besoin du concours de nos fidèles Sujets pour nous aider à surmonter toutes les difficultés où nous nous trouvons, relativement à l'état de nos finances, & pour établir, suivant nos vœux, un ordre constant & invariable dans toutes les parties du Gouvernement qui intéressent le bonheur de nos Sujets & la prospérité de notre Royaume.

LETTRE DU ROI

Pour la convocation des États-généraux, à Versailles,
le 27 Avril 1789.

DE PAR LE ROI.

NOTRE AMÉ ET FÉAL, Nous avons besoin du concours de nos fidèles Sujets pour nous aider à surmonter toutes les difficultés où nous nous trouvons, relativement à l'état de nos finances, & pour établir, suivant nos vœux, un ordre constant & invariable dans toutes les parties du Gouvernement qui intéressent le bonheur de nos Sujets & la prospérité de notre Royaume.



Le réveil du Tiers État, gravure, musée Camavalet, Paris

« Nous déclarons ne jamais consentir à l'extinction des droits qui ont caractérisé jusqu'ici l'ordre noble et que nous tenons de nos ancêtres. Nous prescrivons formellement à notre député de s'opposer à tout ce qui pourrait porter atteinte aux propriétés utiles et honorifiques de nos terres ».

Cahier de doléances de la noblesse de baillage de Montargis



« La suppression entière des aides et gabelle.

L'abolition de tous les péages .

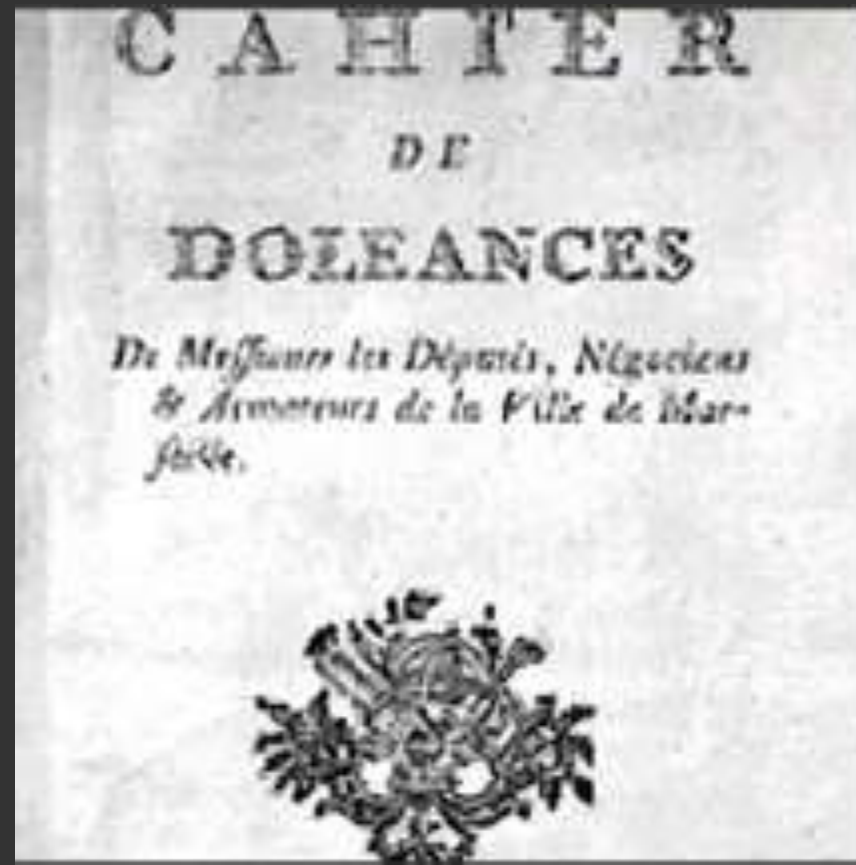
La suppression entière de toute espèce de dîme en nature »

« Que tous les impôts soient payés par les trois Ordres , sans aucune exception , chacun suivant ses facultés »

« Les députés aux Etats Généraux feront tous leurs efforts pour que la votation (le vote) se fasse par tête et non par Ordre »



**Cahier de doléances
du Tiers État**



Première Page
1789

Duplicata 25

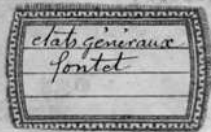


Cert le cahier des plaintes et
doléances de la communauté de Lados
pour être présentée à l'assemblée des députés
du tiers état de la sénéchaussée de Bazas.

Les députés Proposeront

C'est le cahier des plaintes et doléances de la communauté de Lados pour être présente à l'assemblée des députés du tiers état de la sénéchaussée de Bazas.

1789



²⁰
Cahier des Doléances et plaintes
de habitants de la paroisse de Fontet
Leprésenté par Raymond Redoune et Jean milloz
Leur députés pour être remis à l'assemblée
de Bazas le dix du courant

art 1^{er}

Cahier des doléances et plaintes des habitants de la paroisse de Fontet représentés par Raymond Bedouret et Jean Milloz leurs députés, pour être remis à l'assemblée de Bazas le dix du courant

« Que nul impôt ne puisse être établi sans le consentement des États généraux.

Que les États généraux aient lieu tous les cinq ans.

Abolition de tous les privilèges des nobles, ecclésiastiques et gens en place. L'abolition de la *gabelle, des tailles, capitations, vingtièmes, aides* et autres droits.

Que pour remplacer ces impôts et droits, il soit établi des impôts qui frapperont indistinctement les citoyens des trois ordres.

Que la corvée soit totalement abolie.

Que soient abolis les justices et les polices seigneuriales, les droits de chasse, de pêche, les banalités, les cens; que soit accordé le droit de tuer, chacun dans son champ, les lapins et autres animaux nuisibles à l'agriculture.

Que les charges et offices soient donnés pour récompense du mérite.

Que les emplois civils, militaires, ecclésiastiques soient possédés de façon que la noblesse n'ait plus de préférence.

Que lors de l'assemblée des États généraux, les suffrages soient pris par tête plutôt que par ordre ».

**Cahier de doléances du tiers état de La Chapelle-Craonnaise,
généralité de Tours, printemps 1789.**

« Dans toute société politique, **tous les hommes sont égaux en droits.**

Tout pouvoir émane de la nation, et ne peut être exercé que pour **son bonheur.**

La volonté générale fait la loi ; la force publique en assure l'exécution.

La nation peut seule concéder le subside ; elle a le droit d'en déterminer la quotité, d'en limiter la durée, d'en faire la répartition, d'en assigner l'emploi, d'en demander le compte, d'en exiger la publication.

Les lois n'existent que pour garantir à chaque citoyen la propriété de ses biens et la sûreté de sa personne.

Toute propriété est inviolable.

Nul citoyen ne peut être arrêté ni puni que par un jugement légal.

Nul citoyen, même militaire, ne peut être destitué sans un jugement.

Tout citoyen a le droit d'être admis à tous les emplois, professions et dignités.

La liberté naturelle, civile, religieuse de chaque homme, sa sûreté personnelle, son indépendance absolue de toute autre autorité que celle de la loi, excluent toute recherche sur ses opinions, ses discours, ses écrits, ses actions, en tant qu'ils ne troublent pas l'ordre public et ne blessent pas les droits d'autrui ».



Sieyès, par David
1748-1836)



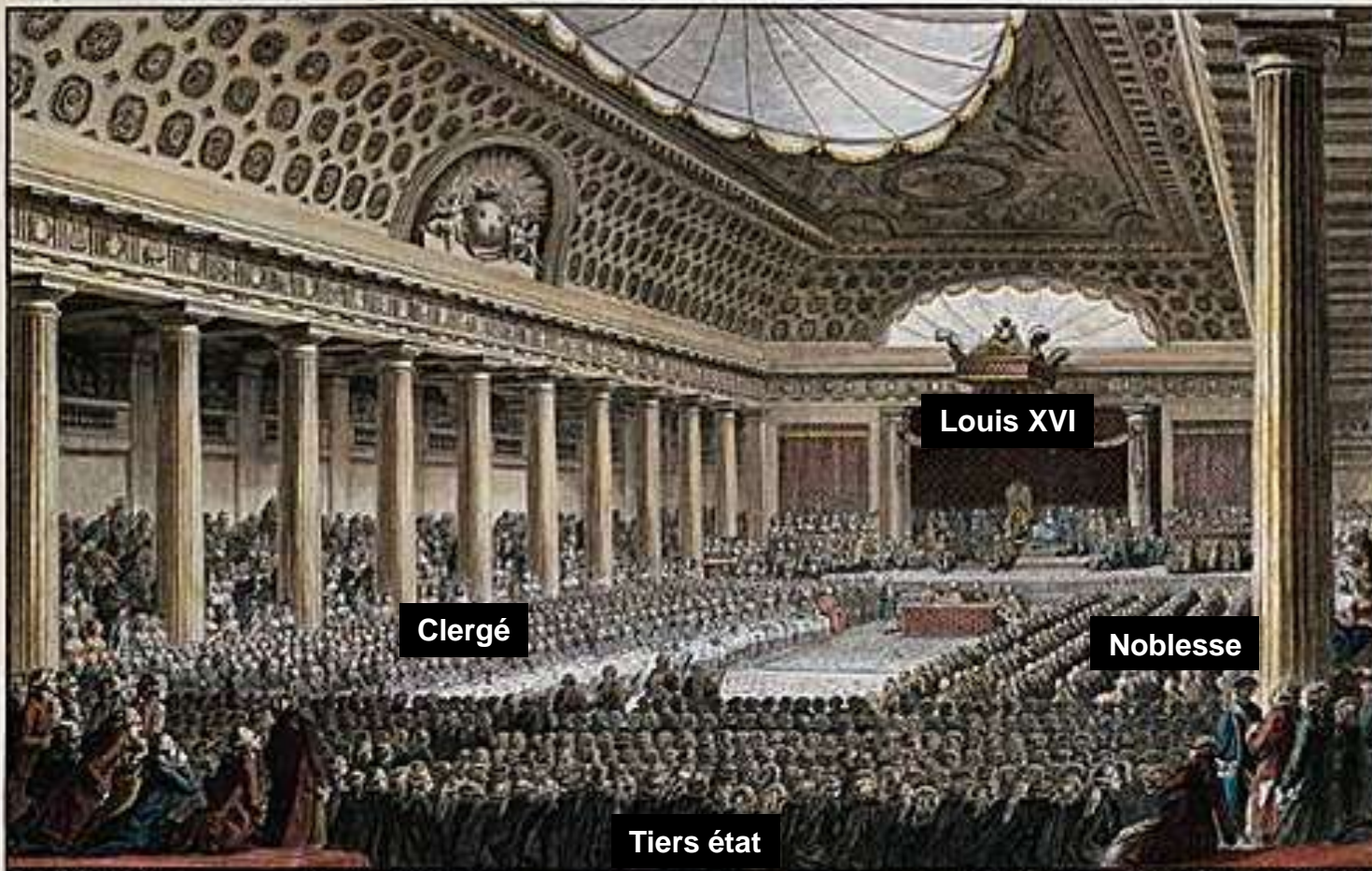
QU'EST-CE QUE LE TIERS-ETAT?

Le plan de cet Ecrit est assez simple. Nous avons trois questions à nous faire.

- 1°. Qu'est ce que le Tiers-Etat? Tout.
- 2°. Qu'a-t-il été jusqu'à présent dans l'ordre politique? Rien.
- 3°. Que demande-t-il? A y devenir quelque chose.

On verra si les réponses sont justes. Nous examinerons ensuite les moyens que l'on a essayés, & ceux que l'on doit prendre, afin que le Tiers-Etat devienne, en effet, *quelque chose*. Ainsi nous dirons :

- 4°. Ce que les Ministres ont *tenté*, & ce que les Privilégiés eux-mêmes *proposent* en sa faveur.
- 5°. Ce qu'on auroit *dû* faire.
- 6°. Enfin ce qui *reste* à faire au Tiers pour prendre la place qui lui est due.



Louis XVI

Clergé

Noblesse

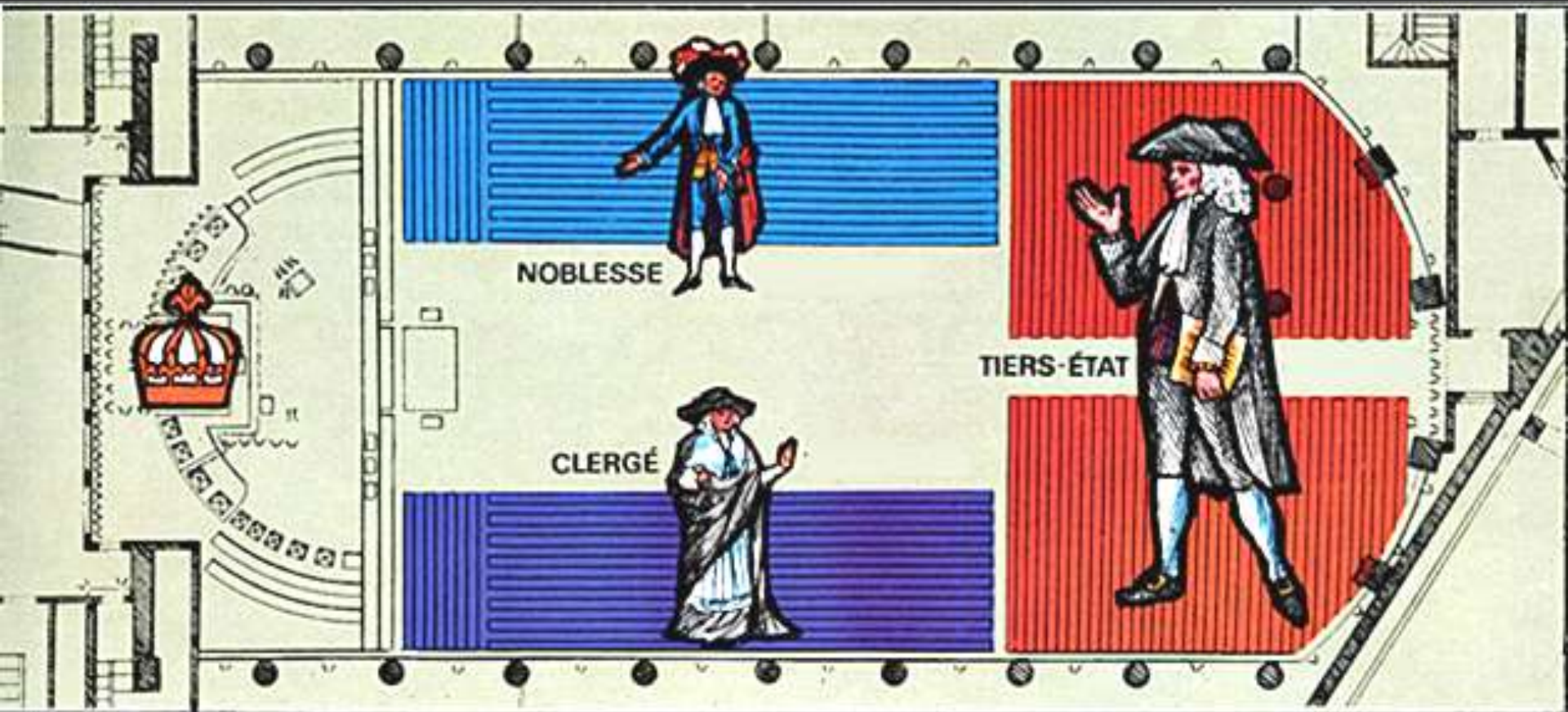
Tiers état

OUVERTURE DES ÉTATS GÉNÉRAUX
 le 5 Mai 1789.
 Qui, soumettant aux Loix l'Empire du Diadème,
 Défendra les abus, et nous rendra nos droits nous.

Présentée et Dédiée
 à Louis XVI
 Le 5 Mai 1789.

	Nombre total de députés	Députés favorables aux réformes
Clergé	291	Environ 180
Noblesse	270	Environ 90
Tiers État	578	Tous

La séance d'ouverture des états généraux, le 5 mai 1789



	<i>Nombre total de députés</i>	<i>Députés favorables aux réformes</i>
<i>Clergé</i>	291	Environ 180
<i>Noblesse</i>	270	Environ 90
<i>Tiers État</i>	578	Tous

« Nous prêtons à l'instant le serment solennel de ne jamais nous séparer (...) avant qu'une Constitution soit établie ».

Le riche notable et petit curé fraternisent. La nation unit les riches et les pauvres.

Martin Dauch refuse de prêter serment. Un député le protège. Il est libre de son choix. La nation repose sur l'adhésion, pas la contrainte.



« Nous prêtons à l'instant le serment solennel de ne jamais nous séparer (...) avant qu'une Constitution soit établie ».

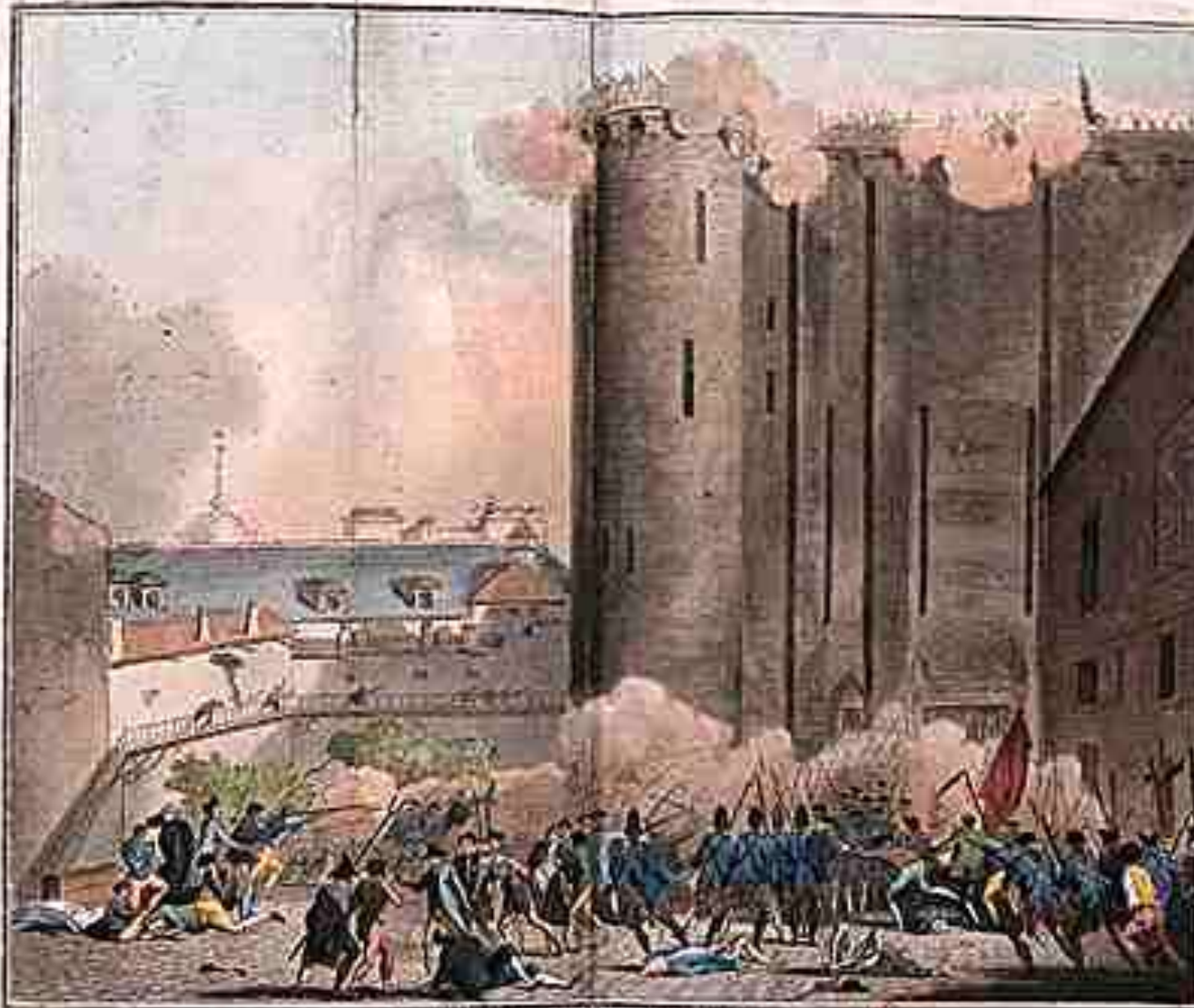
**Le souffle de
l'Histoire et la
lumière de la Raison**



**Maupetit de la Mayenne, malade est soutenu par deux jeunes hommes.
La nation unit la jeunesse et la vieillesse.**

**Le moine, le curé et le protestant représentent la paix religieuse.
La nation unit les différentes confessions.**

Le serment du Jeu de Paume: Proclamation de l'Assemblée nationale le 17 juin 1789

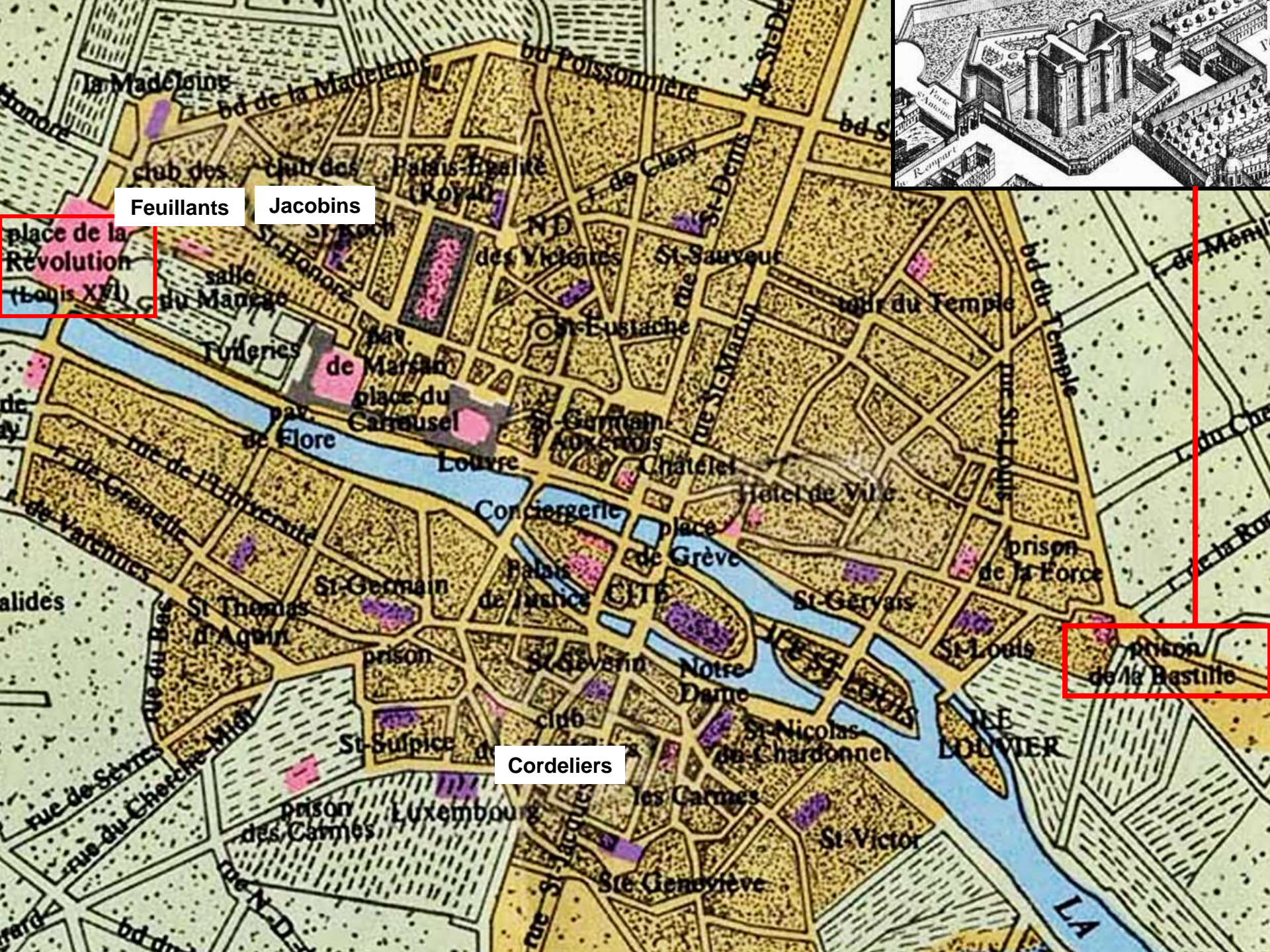


La prison royale de la Bastille, symbole du pouvoir royal et ses défenseurs assiégés

Le peuple de Paris en armes

La violence de l'assaut

La prise de la Bastille Le 14 juillet 1789



Feuillants

Jacobins

place de la Révolution (boulevard des Filles-du-Caluais)

prison de la Bastille

Cordeliers



4. Les symboles révolutionnaires et leur continuité actuelle



Fernand Léger (1881-1955)
Le 14 juillet, 1914. Huile sur toile

La Bastille est prise d'assaut le **14 juillet 1789** par la population de Saint Antoine, ce qui est considéré habituellement comme le premier acte de la Révolution française.



4. Les symboles révolutionnaires et leur continuité actuelle



J.B. Lesueur « Démolition de la Bastille »



La Bastille est prise d'assaut le **14 juillet 1789** par la population de Saint Antoine, ce qui est considéré habituellement comme le premier acte de la Révolution française.



Robert CAPA (1913-1954)
« Le 14 Juillet 1936 »



Dufy « La rue pavoisée. », 1906

VILLE DE NIMES REPUBLIQUE FRANÇAISE VILLE DE NIMES

FÊTE NATIONALE

DU 14 JUILLET 1939

150^e ANNIVERSAIRE

de la

REVOLUTION FRANÇAISE

JEUDI 13 JUILLET, à 20 h. 30

RETRAITE AUX FLAMBEAUX

pour la célébration des Troupes d'Infanterie, des Troupes Maritimes, de la Compagnie des Sauteurs, du Régiment de Tirailleurs Algériens, du 27^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 1^{er} Régiment de Tirailleurs Algériens, du 2^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 3^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 4^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 5^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 6^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 7^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 8^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 9^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 10^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 11^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 12^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 13^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 14^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 15^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 16^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 17^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 18^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 19^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 20^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 21^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 22^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 23^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 24^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 25^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 26^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 27^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 28^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 29^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 30^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 31^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 32^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 33^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 34^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 35^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 36^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 37^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 38^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 39^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 40^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 41^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 42^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 43^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 44^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 45^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 46^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 47^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 48^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 49^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 50^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 51^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 52^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 53^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 54^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 55^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 56^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 57^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 58^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 59^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 60^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 61^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 62^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 63^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 64^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 65^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 66^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 67^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 68^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 69^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 70^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 71^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 72^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 73^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 74^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 75^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 76^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 77^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 78^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 79^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 80^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 81^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 82^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 83^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 84^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 85^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 86^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 87^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 88^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 89^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 90^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 91^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 92^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 93^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 94^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 95^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 96^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 97^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 98^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 99^e Régiment de Tirailleurs Algériens, du 100^e Régiment de Tirailleurs Algériens.

VENDREDI 14 JUILLET à 8 heures (sur la Place des Armes)
Revue des Troupes de la Garnison

pour la participation de la Musique de l'Armée de Tirailleurs Algériens
Salve de 21 coups de canon

A 9 HEURES 30 sur la Place des Armes
Défilé de la Musique du 27^e Régiment de Tirailleurs Algériens — Défilé des Éléments des Écoles

A 10 HEURES sur l'Esplanade

RECONSTITUTIONS HISTORIQUES DE L'EPOQUE REVOLUTIONNAIRE

à 12 heures
SALVE DE 21 COUPS DE CANON

A 15 HEURES 30

SPECTACLE GRATUIT AUX ARENES

Feu d'Artifices Japonais

GRAND GALA TAUROMACHIQUE

CAPEA

José PILES, Nôblino, du Canal de Madrid, accompagné de ses collaborateurs Emilio CANARIO et ses collaborateurs, réalisateurs de spectacles et organisateurs de la célèbre corrida LUIS ROBERT de Calles

INTERMEDE MUSICAL COMIQUE PAR LA TROUPE EL GALLITO

GRANDE CHARLOTADE

pour la troupe musicale L'Unité et les Chœurs de la Garnison



En 1791, un membre du **club des Cordeliers** propose cette devise qui est adoptée, en avril 1792, au cours de la fête de la liberté. Elle sera inscrite sur toutes les façades des édifices publics, en 1793, sur les ordres du maire de Paris, pour rappeler à la population les principes fondamentaux de la Révolution.



François Rude,
Le bas-relief de la
Marseillaise 1833





Marianne



Oscar Roty (1903)



La Marianne sous les traits de Brigitte Bardot peinte par le sculpteur, peintre et illustrateur Aslan



La Marianne de la Seconde République Espagnole

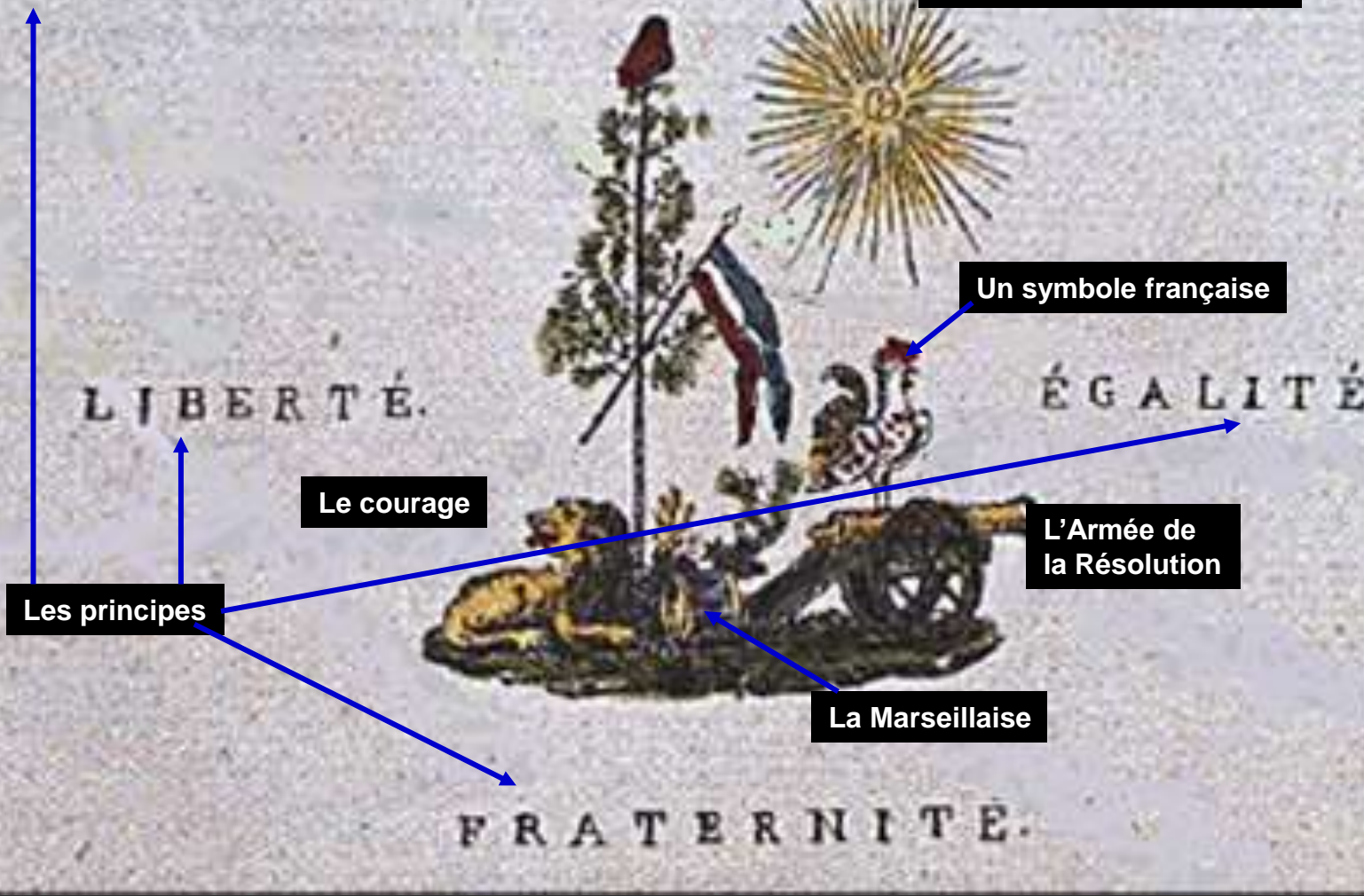


Le bonnet rouge et la cocarde



République Française une et indivisible

Les Lumières de la raison



L'arbre de la liberté surmonté avec le bonnet phrygien

Publ. Feb. 11. 1847. by H. B. Eslingham, St. Paul, Pa.



L'arbre de la liberté vu par le caricaturiste James Gillray



The Tree of Liberty must be planted immediately!—this is the "Something which must be done" and that quickly too! to save the Country from destruction.—V. the "Experiments of White Chalk" Feb. 11. 1847.

5. La Constitution de 1791 et la Déclaration des Droits de l'Homme (1789)



« Louis XVI, roi des Français »



« La Nation, la loi, le roi »



LOUIS XVI
Roi des Français
Onneur de donner de la Liberté.

LA CONSTITUTION
FRANÇAISE,

*Présentée au Roi le 3 Septembre
1791, et acceptée par Sa Majesté
le 14 du même mois.*



A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE NATIONALE
1791.

LA
CONSTITUTION
FRANÇAISE,

Décrétée par L'ASSEMBLÉE
NATIONALE Constituante,
aux années 1789, 1790 et 1791;

Acceptée par le Roi le 14 septembre
1791.

A PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE DIDOT JEUNE.
Chez GARNERY, rue Serpente, n°. 17.
1791.



DÉCRET
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du *Vingt Septembre* 1792.

L'AN QUATRIÈME DE LA LIBERTÉ

La fête de la Fédération, le 14 juillet 1790



- Que fais-tu là, beau-frère?
- Je sanctionne



Le roi

Lafayette



La Garde nationale

La reine

Les députés

Après les événements de 1789, le roi semble maintenant jouer le jeu de la Révolution

Pouvoir législatif

Assemblée Nationale
(745 députés, 2 ans)



Électeurs
(45.000)

Citoyens actifs
(4,5 millions)

Citoyens passifs
(les enfants, les femmes, les 40 % d'hommes
qui paient moins de 3 livres de cens)



1791

«J'ai donc concouru à faire la loi ?
-Sans doute, vous y avez concouru
par vos représentants»



Une constitution représentative

Pouvoir exécutif

Pouvoir législatif

Pouvoir judiciaire



Roi

Veto

Assemblée Nationale
(745 députés, 2 ans)



Ministres

Contrôle

Administration

Départements (83)



Communes

Électeurs
(45.000)

Citoyens actifs
(4,5 millions)

Élection des juges
et des jurés

Tribunaux



Citoyens passifs
(les enfants, les femmes, les 40 % d'hommes
qui paient moins de 3 livres de cens)



1791

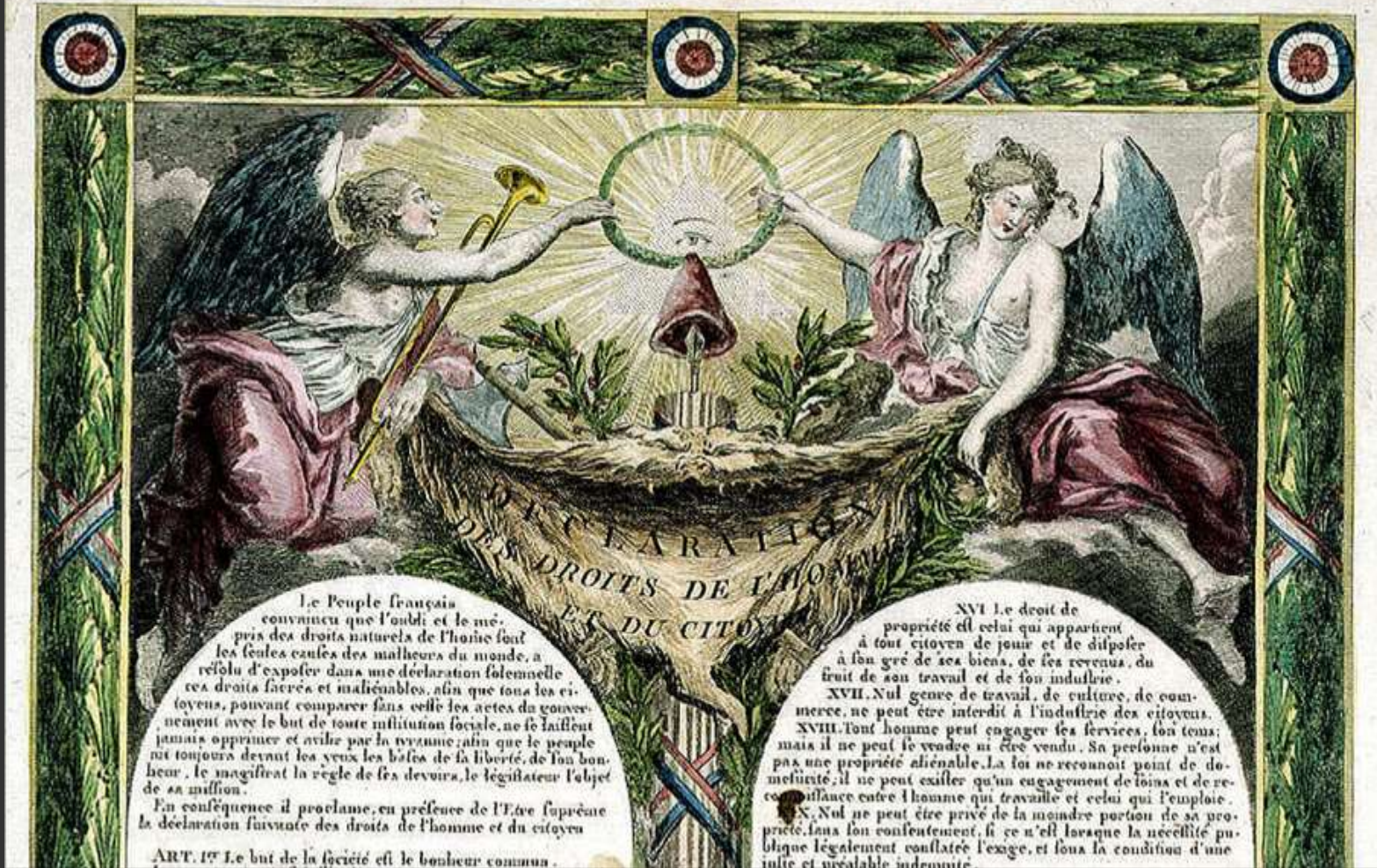
CONSTITUTION
FRANÇAISE,

Décrétée par **Assemblée - Nationale - Constituante**, aux années
1789, 1790 et 1791;

Présentée au Roi le trois Septembre mil sept cent quatre-vingt-onze,
et acceptée par Sa Majesté le quatorze du même mois.



La déclaration
des droits de
l'homme et du
citoyen,
proclamée le 2
août 1789



« Ainsi toute l'éducation des filles doit être relative aux hommes. Leur plaisir, se faire aimer et honorer d'eux, les élever jeunes, les soigner grands, les conseiller, les consoler, leur rendre la vie agréable et douce : voilà les devoirs des femmes dans tous les temps, et ce qu'on doit leur apprendre dès leur enfance »

Rousseau, « Émile ou de l'éducation », 1762

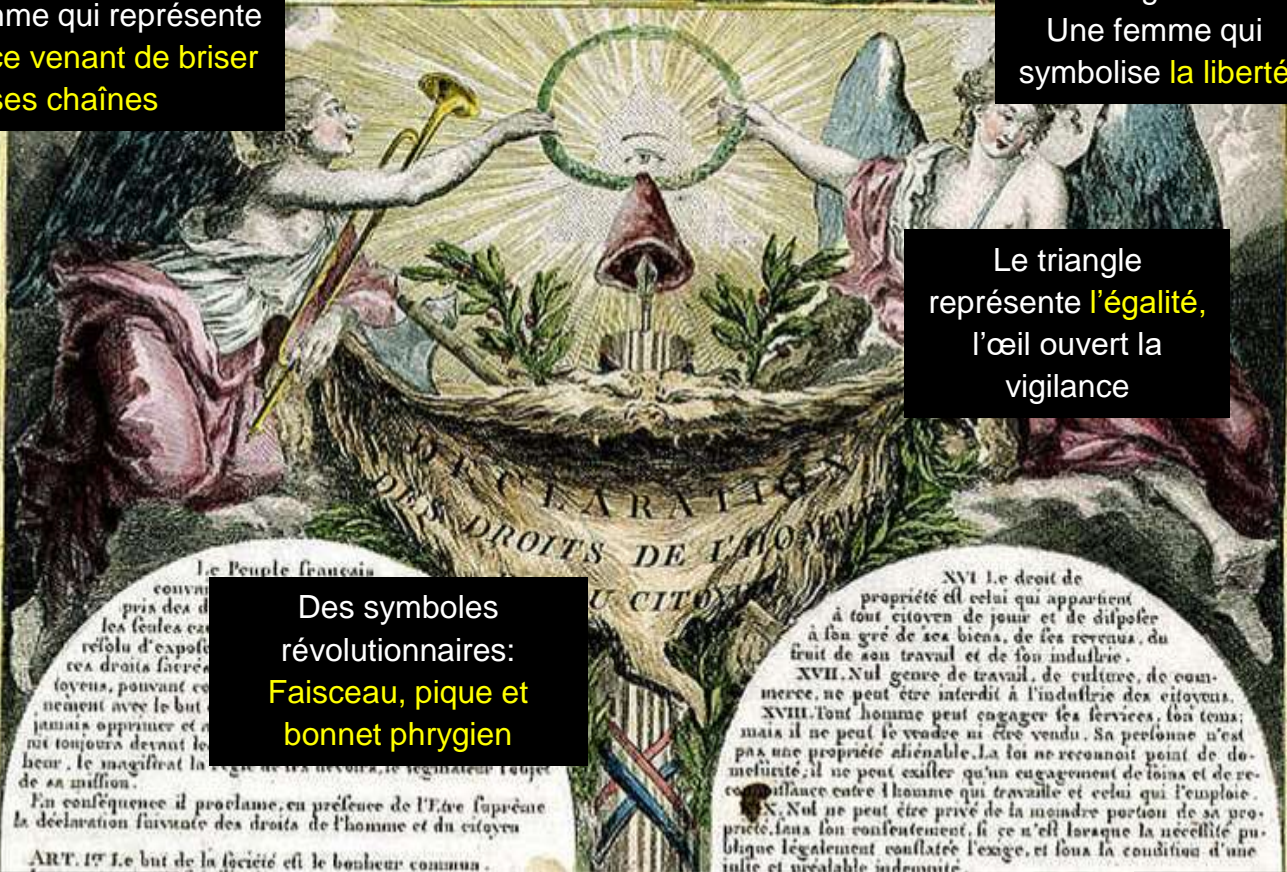
La déclaration des droits de l'homme et du citoyen, proclamée le 2 août 1789

Allégorie:
Une femme qui représente
la France venant de briser
ses chaînes

Allégorie:
Une femme qui
symbolise la liberté

Le triangle
représente l'égalité,
l'œil ouvert la
vigilance

Des symboles
révolutionnaires:
Faisceau, pique et
bonnet phrygien



La déclaration
des droits de
l'homme et du
citoyen,
proclamée le 2
août 1789

**Grands principes :
droits fondamentaux**

Libertés

**Enrôlement des volontaires
pour défendre la patrie**

Art.1 :

**Liberté
Égalité**

2 valeurs essentielles, 2
droits fondamentaux

Art.7 et Art.9 :

**Liberté individuelle
et interdiction de
l'arbitraire
(*Habeas Corpus*)**



Art.2 :

Propriété (+ *Art.17*)

Sûreté = sécurité

Résistance à

l'oppression: droit de
s'opposer à une
dictature, à la tyrannie,
au despotisme

Art.10 :

**Liberté d'opinion
et de conscience**

Art.11 :

**Liberté de parole,
d'expression**

**Liberté de presse
(≠ censure)**

Liberté de culte



Les limites aux libertés

Art.4 :

Ne pas nuire à autrui

Respecter la loi

Art. 10 :

Ne pas troubler l'ordre public

Grands principes : droits fondamentaux	Libertés	Démocratie ?		
<p>Art.1 :</p> <p><u>Liberté</u> <u>Égalité</u></p> <p>2 valeurs essentielles, 2 droits fondamentaux</p>	<p>Art.7 et Art.9 :</p> <p><u>Liberté individuelle</u> et interdiction de l'arbitraire (<i>Habeas Corpus</i>)</p>	<p>Souveraineté nationale :</p>	<p>Suffrage universel</p>	<p>Egalité devant la loi</p>
<p>Art.2 :</p> <p><u>Propriété</u> (+ Art.17) <u>Sûreté</u> = sécurité <u>Résistance à l'oppression</u>: droit de s'opposer à une dictature, à la tyrannie, au despotisme</p>	<p>Art.10 :</p> <p><u>Liberté d'opinion et de conscience</u></p> <p>Art.11 :</p> <p><u>Liberté de parole, d'expression</u> <u>Liberté de presse</u> (≠ censure) <u>Liberté de culte</u></p>	<p>Art.3 :</p> <p>Ce n'est plus le roi qui est souverain par la volonté divine, mais c'est la nation qui est souveraine : c'est le peuple qui fait les lois (<i>Rousseau</i>)</p>	<p>Art.6 :</p> <p>Ce sont les citoyens qui font les lois ; ce sont <u>les représentants</u> de la nation qui possèdent le pouvoir législatif.</p>	<p>Art.6 :</p> <p>La loi est la même pour tous les citoyens</p>
<p>Les limites aux libertés</p>		<p>Règles de la vie politique</p>		
<p>Art.4 :</p> <p><u>Ne pas nuire à autrui</u> <u>Respecter la loi</u></p> <p>Art. 10 :</p> <p><u>Ne pas troubler l'ordre public</u></p>		<p>Art.16 :</p> <p><u>Séparation des pouvoirs</u> (<i>Montesquieu</i>)</p>	<p>Les devoirs</p> <p>Du Citoyen :</p> <p>Art.13 : Tous les citoyens doivent payer <u>l'impôt</u> (= « <i>contribution commune</i> ») en fonction de leurs moyens</p> <p>Art.14 : Ce sont les citoyens qui votent les impôts</p> <p>Art.15 : L'administration doit rendre des comptes sur l'utilisation de l'argent public</p>	
		<p>De l'Homme :</p> <p>Art.7 :</p> <p><u>Obéir à la loi</u></p>		

Article III - Le principe de toute **souveraineté** réside essentiellement dans la **nation**. Nul corps, nul individu ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément.

Article XVI - Toute société dans laquelle la garantie des **droits** n'est pas assurée, ni la **séparation des pouvoirs** déterminée, n'a pas de Constitution.

Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen, 26 août 1789



La monarchie constitutionnelle

La Déclaration des droits de l'homme et du citoyen:

le 26 août 1789



Fusilier de la
Garde Nationale

S'inspire des idées des philosophes: Voltaire, Montesquieu, Rousseau et exprime l'idéal de la Révolution.

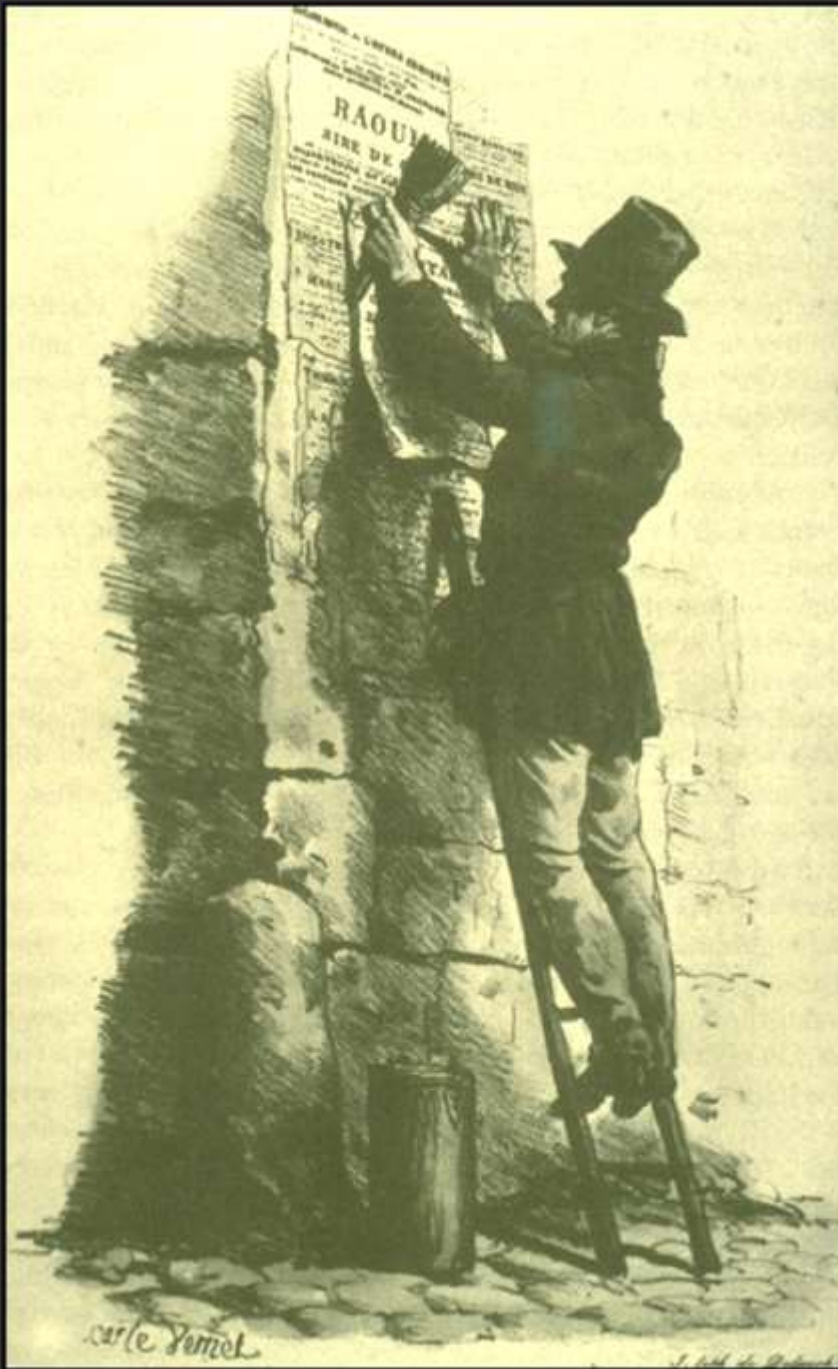
Établit la séparation des pouvoirs (législatif, exécutif et judiciaire).

Louis XVI refuse d'accepter la déclaration.

La France a maintenant une monarchie constitutionnelle en 1790, l'Assemblée réorganise l'administration politique de la France: elle abolit les provinces et les remplace par 83 départements



«J'ai donc concouru à faire la loi ?
-Sans doute, vous y avez concouru
par vos représentants»



L'afficheur

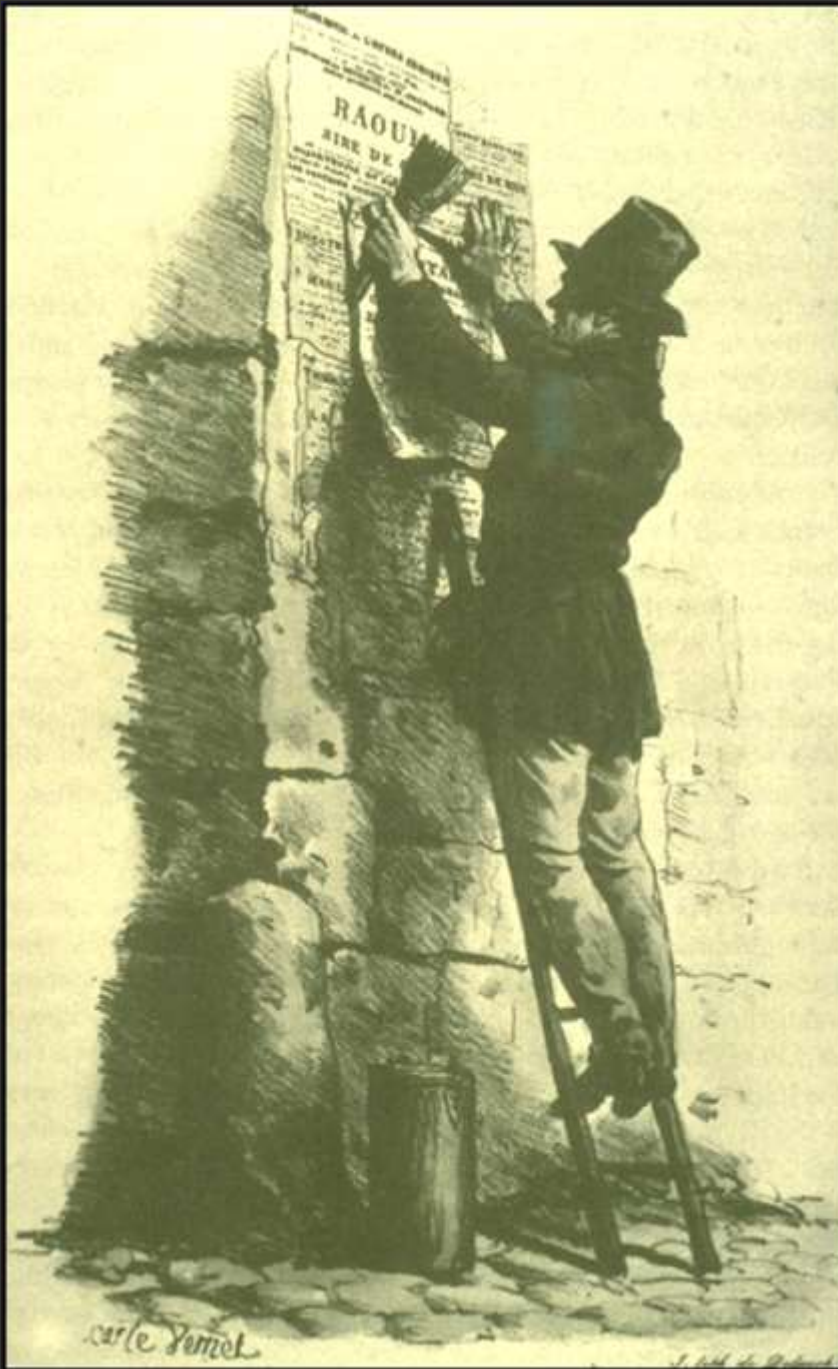
Les faits et opinions sont publics



La vente des journaux à la criée

L'afficheur

Les faits et opinions sont publics



« Je suis
du tiers
état »





Serment des prêtres jureurs

27 novembre 1791

« *Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution* ».

Les prêtres qui prêtèrent ce serment furent appelés jureurs, les autres seront les **réfractaires**.

« **Chaque département formera un seul diocèse** [...].

À compter du jour de la publication de ce présent décret, **on ne connaîtra qu'une seule manière de pourvoir aux évêchés et aux cures, c'est à savoir la forme des élections.**

Toutes les élections se feront par le **vote du scrutin et à la pluralité absolue des suffrages.** (...)

Le nouvel évêque ne pourra s'adresser au pape pour en obtenir aucune confirmation [...].

Avant que la cérémonie de la consécration commence, **l'élu prêtera (...) le serment solennel** de veiller avec soin sur les fidèles du diocèse qui lui est confié, d'être fidèle à la Nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout son pouvoir la constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. (...)

Les ministres de la religion exerçant les premières et les plus importantes fonctions de la société (...) seront défrayés par la Nation ».

Constitution civile du clergé



« Patience, monseigneur votre tour viendra »

D É C R E T
S U R
LA C O N S T I T U T I O N C I V I L E
D U C L E R G É .

Du 12 Juillet 1790.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu le Rapport de son Comité Ecclésiastique, a décrété & décrète ce qui suit, comme articles constitutionnels.

TITRE PREMIER.

Des Offices ecclésiastiques.

A R T I C L E P R E M I E R .

Chaque Département formera un seul Diocèse, & chaque Diocèse aura la même étendue & les mêmes limites que le Département.

I I .

Les Sièges des Evêchés des quatre-vingt-trois Départemens du Royaume seront fixés, savoir :

Celui du Département de la Seine inférieure. à Rouen.
Celui du Département du Calvados. . . . à Bayeux.



D É C R E T
 S U R
 LA C O N S T I T U T I O N C I V I L E
 D U C L E R G É .

Du 12 Juillet 1790.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE, après avoir entendu le Rapport de son Comité Ecclésiastique, a décrété & décrète ce qui suit, comme articles constitutionnels.

TITRE PREMIER.

Des Offices ecclésiastiques.

A R T I C L E P R E M I E R .

Chaque Département formera un seul Diocèse, & chaque Diocèse aura la même étendue & les mêmes limites que le Département.

I I .

Les Sièges des Evêchés des quatre-vingt-trois Départemens du Royaume seront fixés, savoir :

Celui du Département de la Seine inférieure. à Rouen.
 Celui du Département du Calvados. . . . à Bayeux.

A 2



Comment faire prêter le serment constitutionnel au clergé réfractaire

1793

*Que ce jour est heureux mes Soeurs, oui les doux noms
de mere et d'épouse est bien préférable à celui de nonne,
il vous rend tous les droits de la Nature ainsi qu'à nous.*



*Decret de l'Assemblée Nationale qui supprime les Ordres Religieux et Religieuses.
Le Mardi 16 Fév. 1790.*

« Décret de l'Assemblée nationale qui supprime les ordres
religieux et religieuses. Le mardi 16 février 1790. ».



« L'Assemblée nationale décrète (novembre 1789) :

1° Que tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à la charge de pourvoir, d'une manière convenable, aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres, et au soulagement des pauvres »



En attendant, la vente des biens de l'Eglise, l'Etat émet des billets gagés sur ces biens, pour faire face aux dépenses.

Mais on ne détruit pas ces assignats au fur et à mesure des ventes comme prévu et les gouvernements en impriment de plus en plus : ils se dévaluent.

Cette monnaie de papier est mal acceptée en France et l'étranger la refuse.



« La grande peur »

**Incendie des châteaux et d'abbayes en France.
Été 1789.**

Gravure, musée Carnavalet.

En automne les incendies et les scènes de pillage commencèrent à décroître.

« La séance du mardi soir, 4 août, est la séance la plus mémorable qui se soit jamais tenue.

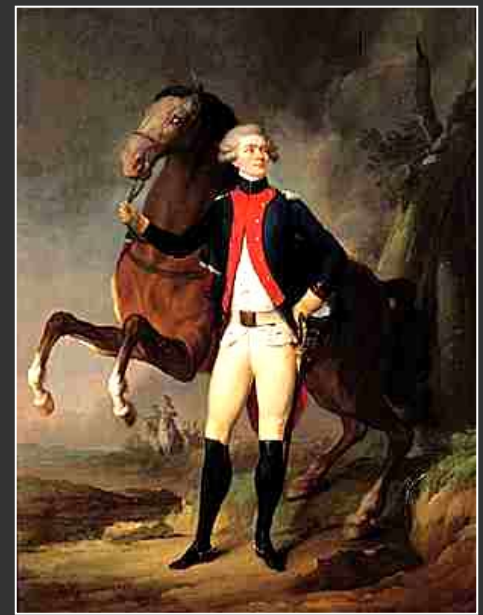
Les ducs d'Aiguillon, proposèrent que la noblesse et le clergé prononcent le sacrifice de leurs privilèges.

L'insurrection générale, les provinces en partie ravagées, plus de **cent cinquante châteaux incendiés, les titres seigneuriaux recherchés et brûlés**, l'impossibilité de s'opposer au torrent de la Révolution, tout nous prescrivait la conduite que nous devons tenir.

Il n'y eut qu'un mouvement général. Le clergé, la noblesse se levèrent et adoptèrent toutes les motions proposées. Il eût été inutile, dangereux même de s'opposer au vœu général de la nation. »

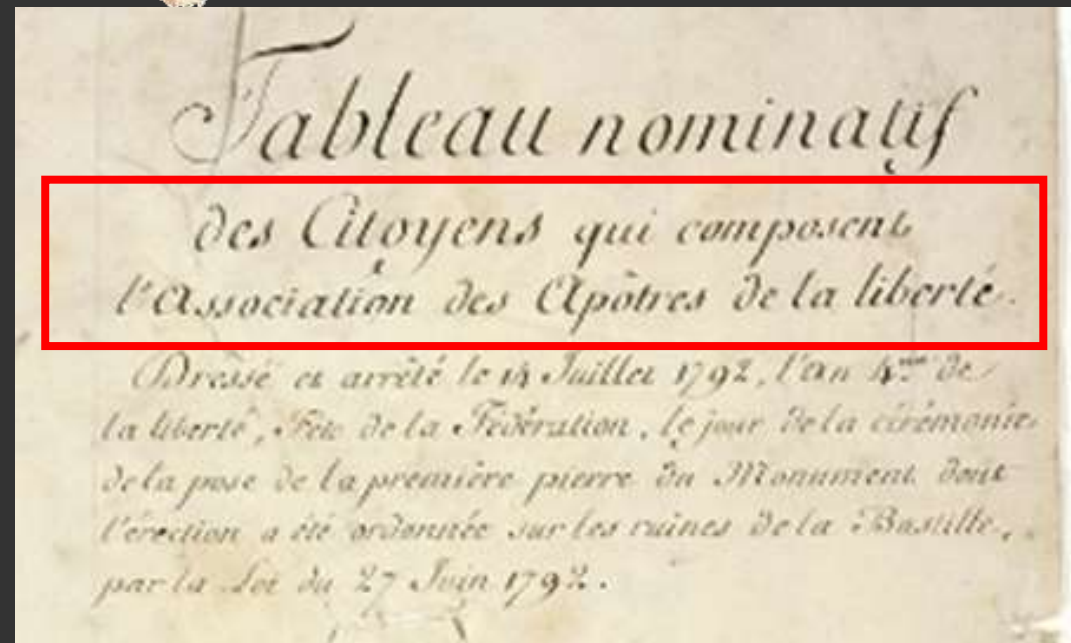
L'Assemblée dans la nuit du 4 août 1789,

Mémoires, 1821 du Marquis de Ferrières (député de la noblesse de Saumur)



La Fayette

Mai 1790
Plantation des **arbres de la Liberté** dans toutes les **communes** de France en présence du maire et des **gardes nationaux**

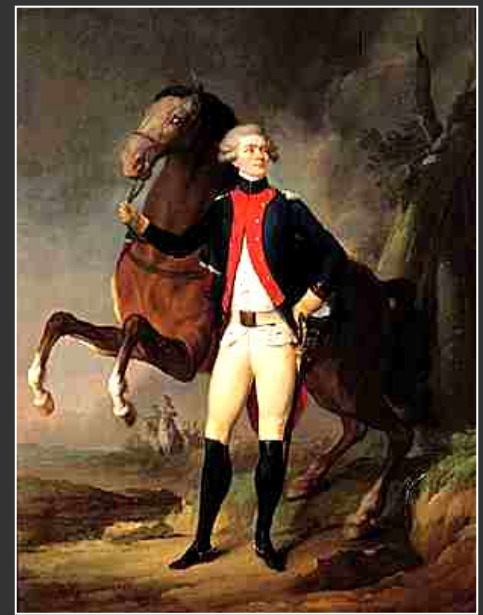


Les clubs



Mai 1790

Plantation des **arbres de la Liberté** dans toutes les **communes** de France en présence du maire et des **gardes nationaux**



La Fayette

A V I S

Les citoyens de la section du Théâtre-Français sont instamment invités de se rendre aujourd'hui vendredi vingt-quatre juin 1791 à 10 heures du matin, à la salle des Cordeliers pour y entendre une discussion très-intéressante sur la forme de gouvernement qui convient à un peuple libre. Du choc des opinions jaillit la lumière.

Club des Jacobins

Vue du **club** des Jacobins.

Ancien couvent de l'ordre de St. Dominique, il donna son nom aux révolutionnaires du club Breton lors du transfert de l'assemblée de Versailles à Paris.



Assemblée tenue au Jacobin le 10 prairial (20 mai) 1793. On voit dans le grand effet intérieur que se trouvent de la statue pour le Ministère de la Justice et la suite de son grand organe, peut-être de la fin.

Leur devise: Vivre libre ou mourir



Opposition extérieure

Le pape et l'Eglise condamnent la Constitution Civile du Clergé. Les propriétés de l'Eglise deviennent des biens nationaux

Les nobles émigrés conspirent contre la France

Le roi fait appel au soutien des souverains étrangers: à l'empereur d'Autriche, père de Marie-Antoinette et au roi de Prusse qui forment une alliance et attaqueront la France en 1792 pour restaurer la monarchie.

Pour les monarques européens, la cause du roi de France était la cause de tous les rois puisque la révolution menaçait toute tête couronnée.





Révolutionnaire, parisien le plus souvent, et issu des milieux populaires et du petit artisanat. Le sans culotte se définit comme celui qui **ne porte pas la culotte comme le noble**.

Jusqu'au 9 thermidor les sans-culottes jouèrent un rôle important dans la Révolution en organisant plusieurs insurrections très importantes comme celle du **10 août 1792**.

L'égalité était la principale valeur politique des sans-culottes

La chute de la monarchie (1792)

Le roi et sa famille s'enfuient des *Tuileries*: le roi veut se réfugier à l'étranger pour rétablir son autorité. Ils sont reconnus et arrêtés à **Varenes** (22 juin 1791), puis ramenés à Paris.

Déclaration de guerre à l'empereur d'Autriche, neveu de *Marie-Antoinette* (avril 1792)
La Prusse entre en guerre deux mois après.

Manifeste de Brunswick (chef des armées prussiennes et autrichiennes): menace Paris de destruction s'il est fait outrage au roi (25 juillet 1792)

Rumeurs de trahison et soupçon de complot avec l'ennemi pesant sur le roi

10 août 1792: prise des Tuileries
(résidence du roi)

La chute de la monarchie (1792)

Le roi et sa famille s'enfuient des *Tuileries*: le roi veut se réfugier à l'étranger pour rétablir son autorité. Ils sont reconnus et arrêtés à **Varennes** (22 juin 1791), puis ramenés à Paris.

Déclaration de guerre à l'empereur d'Autriche, neveu de *Marie-Antoinette* (avril 1792)
La Prusse entre en guerre deux mois après.

Manifeste de Brunswick (chef des armées prussiennes et autrichiennes): menace Paris de destruction s'il est fait outrage au roi (25 juillet 1792)

Rumeurs de trahison et soupçon de complot avec l'ennemi pesant sur le roi

10 août 1792: prise des Tuileries
(résidence du roi)

Élection d'une nouvelle Assemblée (**la Convention**), élue au suffrage universel, qui devra rédiger une nouvelle Constitution

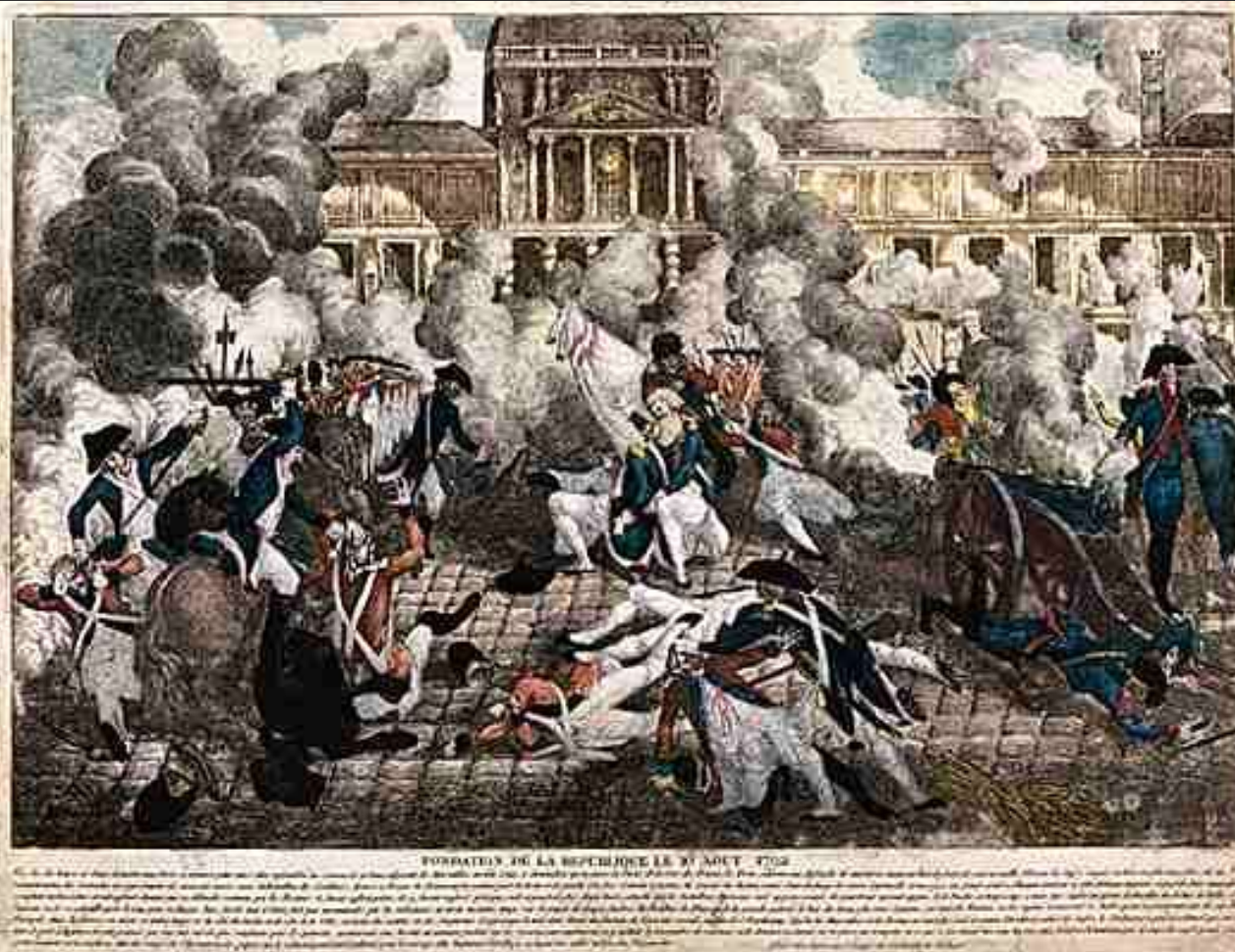
Abolition de la royauté.
Proclamation de la **République**
(21 septembre 1792)

21 janvier 1793:
Louis XVI est décapité

L'insurrection du 10 août 1792

La chute de Louis XVI

Gravure, Carnavalet



« Sans-culottes »





Arrêtation du Roy et de sa famille évadant le Royaume
Le 21 Juin 1791, le Roy Louis XVI, sa femme Marie Antoinette, et leurs enfants, se rendant à Varennes, furent arrêtés par des citoyens patriotes. On les conduisit à la prison de la ville, et on les garda pendant plusieurs jours. Le Roy fut ensuite conduit à Paris, et sa femme et ses enfants furent envoyés à la prison de la Conciergerie. Cette gravure illustre l'un des événements les plus importants de la Révolution française.



Louis XVI boit à la Révolution

L'arrestation du roi et de la famille royale à Varennes le 21 juin 1791 Gravure, musée Carnavalet



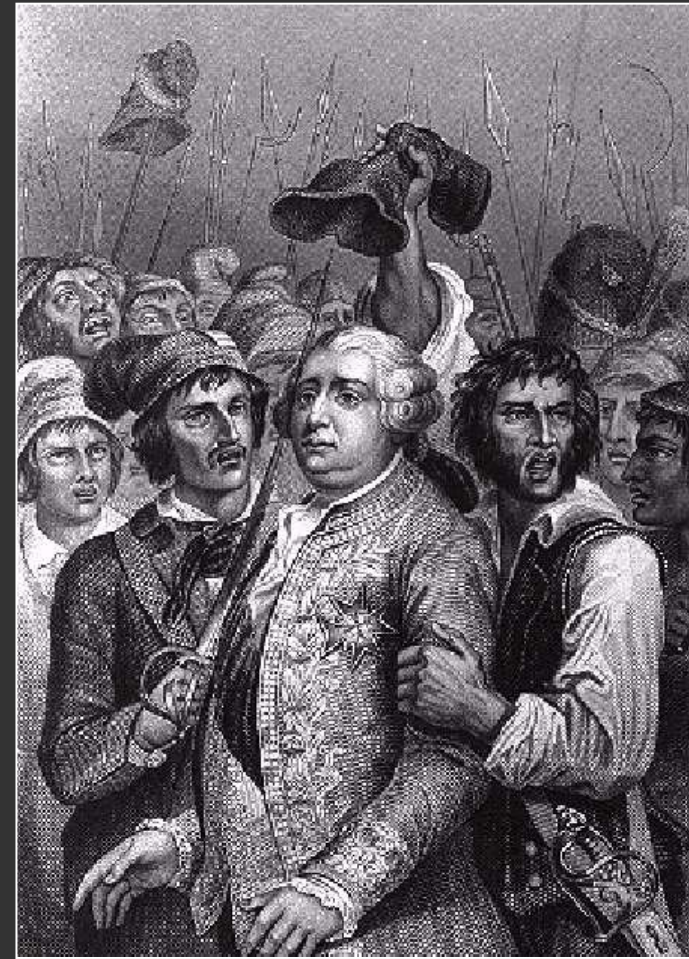
Le Roi mangeant des Pieds A la Sainte Menehould
Le Maître de poste Confronte un Assignat Et Reconnoit
Le Roi.

Le roi et la famille royale déguisés en bourgeois pour fuir la capitale sont reconnus par le maître de poste Jean-Baptiste Drouet à l'étape de Ste Menehould.

Celui-ci prévint aussitôt les autorités de la ville et se lançant à la poursuite des fugitifs, il les fit arrêter à Varennes.

On y voit le roi mangeant des pieds dans une auberge « Au fuyard » pendant que la famille royale attend dans la berline.

Il est reconnu par confrontation avec son portrait figurant sur les assignats.



« Le Roy a résolu de faire connaître à l'Europe l'état où il se trouve, et en confiant ses peines à l'Empereur, son beau-frère, il ne doute pas qu'il ne prenne toutes les mesures que son cœur généreux lui dicteront pour venir au secours du Roy et du Royaume de France »

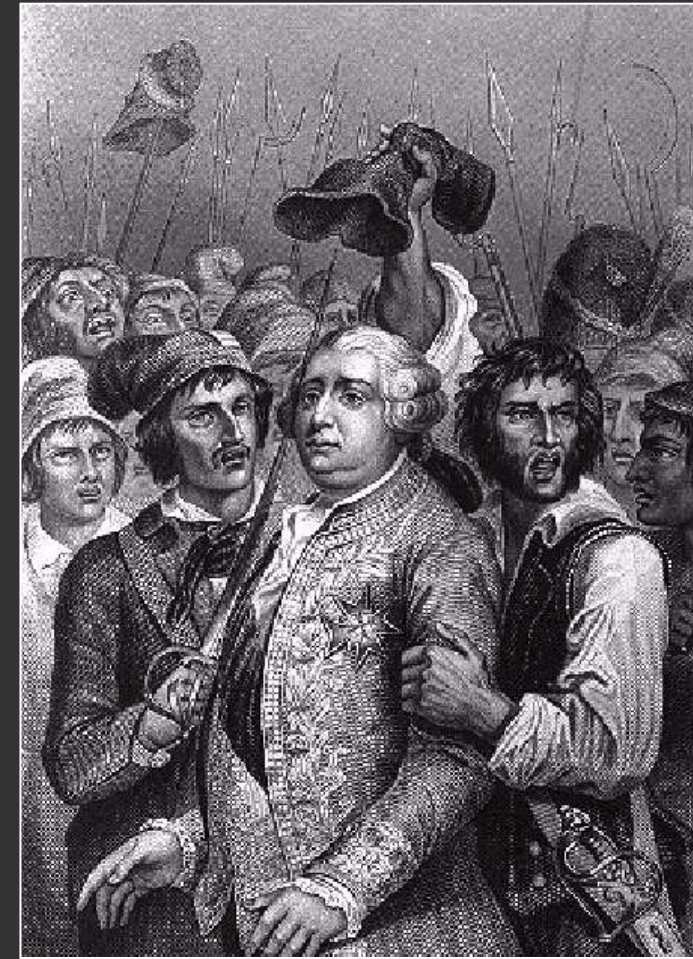
Lettre de Louis XVI à Léopold II, empereur d'Autriche, juin 1791



Le retour du roi à Paris.

La famille des cochons ramenée à l'étable.

On voit a travers cette caricature sur le retour de la famille royale aux Tuileries après Varenes, le niveau de mépris où est tombé le roi suite à sa fuite.



La rupture entre le roi et le peuple après sa fuite à Varennes, caricature publiée dans le Père Duchesne, 1791.



« Le Roi Janus ou
l'Homme à des visages »
1791

6. La Convention

Girondin:

Député élu à la

Convention dont les principaux chefs étaient issus de Gironde.



Le 2 juin 1793 alors que la Convention était assiégée par des sans-culottes, les députés votent la mise en accusation et l'arrestation des Girondins afin de satisfaire les insurgés qui les estimaient trop modérés.

Les Girondins étaient opposés aux Montagnards.

Du même jour 21 Septembre 1792.

3.^o Abolition de la Royauté.

LA CONVENTION NATIONALE décrète à l'unanimité que la Royauté est abolie en France.

AU NOM DE LA NATION, le Conseil exécutif provisoire mande & ordonne à tous les Corps administratifs & Tribunaux, que les présentes ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier & afficher dans leurs départemens & ressorts respectifs, & exécuter comme loi. En foi de quoi nous avons signé ces présentes, auxquelles nous avons fait apposer le sceau de l'État. A Paris, le vingt-deuxième jour du mois de septembre mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an premier de la République Française. Signé MONGE. Contresigné DANTON. Et scellées du sceau de l'État.

Certifié conforme à l'original

Scellé du sceau de l'état, le 29 septembre 1792, l'an premier de la République Française
L. Jourdan
P. Buchan

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE EXÉCUTIVE
DU LOUVRE, 1792.

Girondin:

Député élu à la

Convention dont les principaux

chefs étaient

issus de Gironde.

Le 2 juin 1793 alors que la

Convention était assiégée par des

sans-culottes, les députés votent la

mise en accusation et l'arrestation

des Girondins afin de satisfaire les

insurgés qui les estimaient trop

modérés.

Les Girondins étaient opposés

aux Montagnards.

Du même jour 21 Septembre 1792.

3.^o Abolition de la Royauté.

LA CONVENTION NATIONALE décrète à l'unanimité
que la Royauté est abolie en France.

AU NOM DE LA NATION, le Conseil exécutif

**LA CONVENTION NATIONALE décrète à l'unanimité
que la Royauté est abolie en France.**

ces présentes, auxquelles nous avons fait apposer le
sceau de l'État. A Paris, le vingt-deuxième jour du
mois de septembre mil sept cent quatre-vingt-
douze, l'an premier de la République Française.
Signé MONGE. Contresigné DANTON. Et scellées
du sceau de l'État.

Certifié conforme à l'original

Scellé du sceau de l'état, le 29 septembre, l'an
1.^{er} de la République Française
L'Orateur
Le Bureau

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE NATIONALE EXÉCUTIVE
DU LOUVRE, 1792.



Les derniers adieux de Louis XVI à sa famille
Prison du Temple, 20 janvier 1793

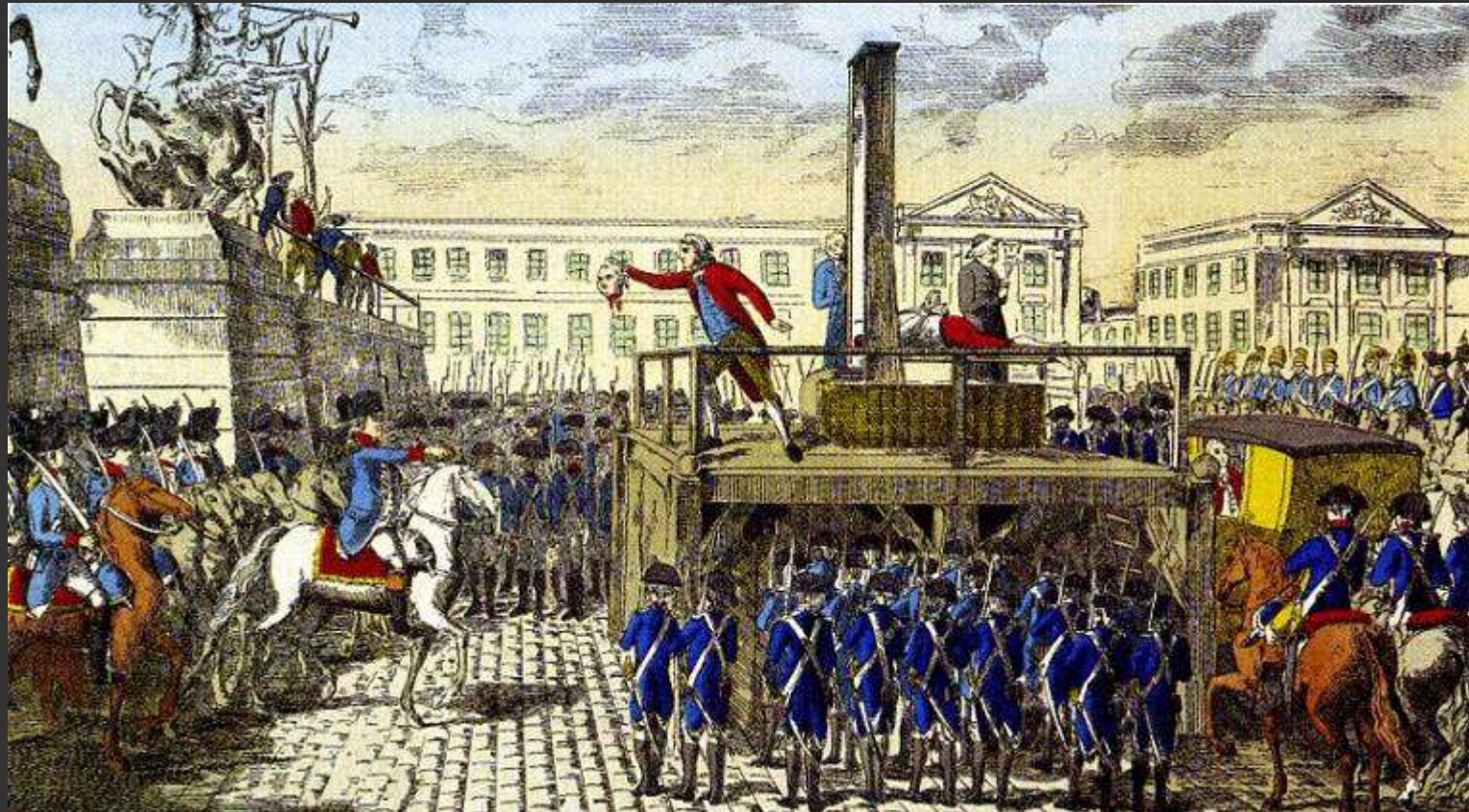


La place de la Concorde
La place devient le grand théâtre sanguinaire de la Révolution avec l'installation de la **guillotine**



**L'exécution de Louis XVI, « Place de la Révolution »
(place de la Concorde), 21 janvier 1793**

La guillotine



**Boureau montrant
la tête du roi**

Une république coupable de régicide.

**Ils ne sont que 9 % des Français à appuyer, 200 ans après,
l'exécution de Louis XVI.**

JAVIER VALENZUELA - Paris - 16/01/1993.

Dans les deux cas [Le Nouvel Observateur et L'Express] le gros titre est le même : « *Fallait-il tuer Luis XVI?* » Les enquêtes révèlent que si les Français sont toujours républicains – ils seraient à peine 3 % à désirer le rétablissement de la monarchie-, aussi regrettent-ils la mort du roi. Seulement 9 % des Français se seraient prononcés pour cette exécution-là.

« *Le cas Luis XVI* », affirme L'Express, « *a laissé de drôles de traces dans l'inconscient national. Et le remords collectif par ce régicide-là serait à l'origine de la solennité protocolaire des institutions républicaines, de l'accueil chaleureux que les têtes couronnées reçoivent à Paris et, plus important encore, de la recherche d'un père de la patrie à la base de l'histoire contemporaine de la France (...).* »

Tout au long des deux derniers siècles, les Français ont analysé jusqu'à la satiété le jugement de Luis XVI. L'historien Jules Michelet et le patriarche socialiste Jean Jaurès l'ont reconnu coupable. En revanche, Albert Camus a écrit : « *C'est un scandale répugnant que de présenter comme un grand moment de notre histoire le meurtre public d'un homme faible et bon* ». Les arguments des accusateurs font aujourd'hui honte aux Républicains. « *Il ne s'agit pas de le juger, mais de le tuer* », proféra Danton. « *Il faut venger la mort du peuple moyennant celle du roi* », s'écria Saint Just. « *Louis doit mourir pour que la patrie elle vive* », affirma Robespierre. Louis XVI fut exécuté du fait simple d'être roi, une logique que, dit l'historien Ferenc Feher, « *conduit à l'hitlérisme, pour qui le crime d'un Juif est d'être juif* ». C'est Camus qui a soutenu cette thèse en présentant Saint-Just comme « *le théologien des modernes totalitarismes laïques* » .

(version française: Calixto Porrás Fernández)



Girondins contre Montagnards



• Bordeaux

La propriété: Droit
« naturel » au même titre
que liberté, sûreté...

Liberté économique

« Croisade la liberté » et
conquête des frontières
naturelles

La propriété: Droit non
naturel subordonné au
droit à l'existence des
autres citoyens

**Limitation du droit de
propriété,** maximum de
l'exploitation

Contre la conquête



Bordeaux



Girondins contre Montagnards

La propriété: Droit « naturel » au même titre que liberté, sûreté...

La propriété: Droit non naturel subordonné au droit à l'existence des autres citoyens

Liberté économique

Limitation du droit de propriété, maximum de l'exploitation

« Croisade la liberté » et conquête des frontières naturelles

Contre la conquête



Brissot



Condorcet



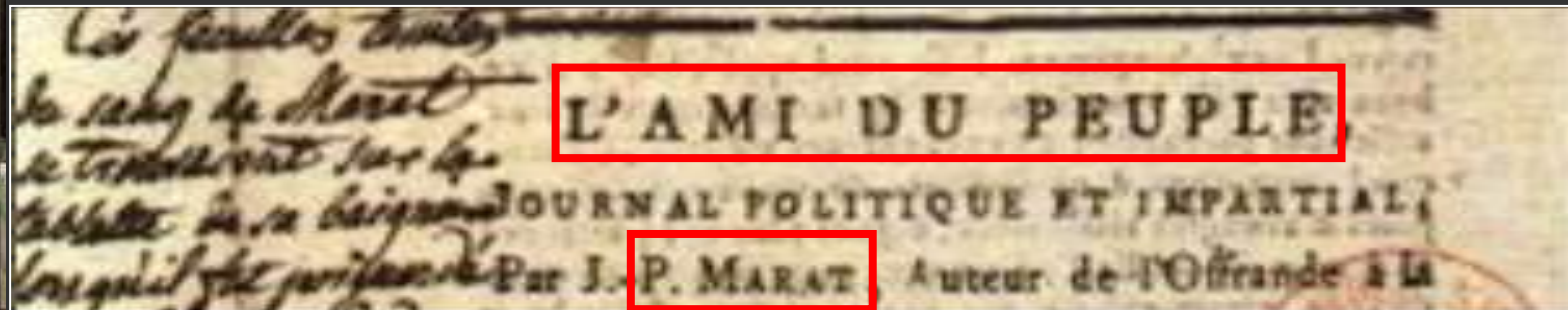
Danton



Saint Just

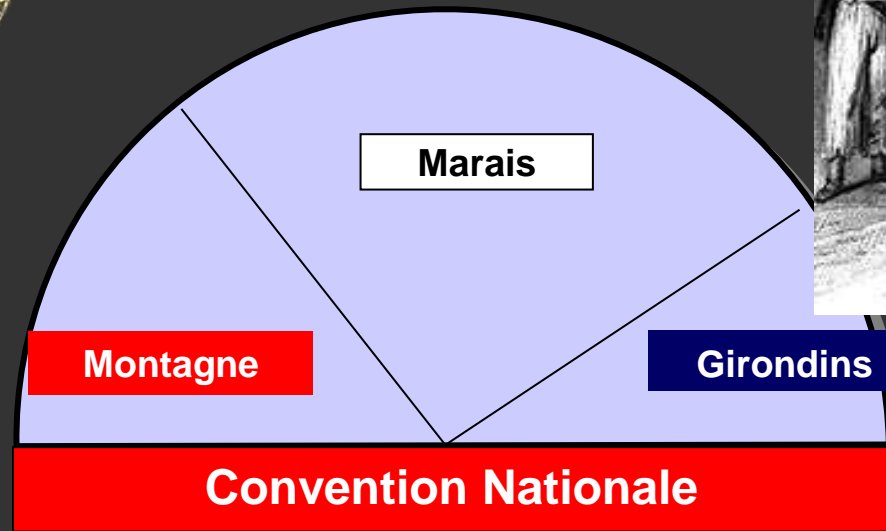
David, 1793

« Marat assassiné », 13 juillet 1793





République française

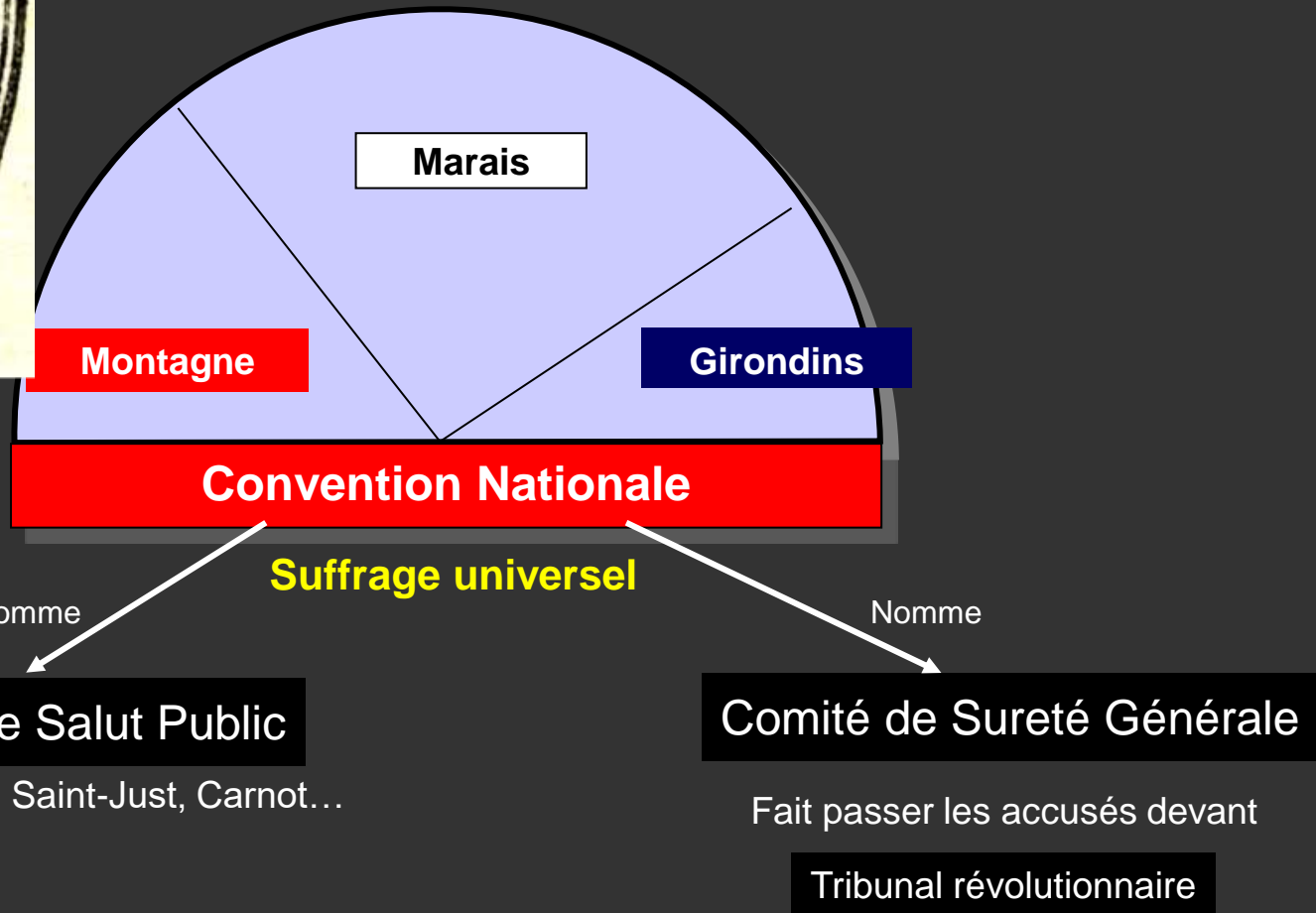


Les Girondins à la prison de la Force après leur arrestation.
Gravure de 1845



Gouvernement exceptionnel imposé par les circonstances

La Constitution de l'an I (1793), très démocratique – suffrage universel masculin – ne fut pas appliquée, en raison de l'état de guerre intérieure et extérieure.





Le Calculateur Patriote

Gouvernement exceptionnel imposé par les circonstances

La Constitution de l'an I (1793), très démocratique – suffrage universel masculin – **ne fut pas appliquée**, en raison de l'état de guerre intérieure et extérieure.



Majorité de septembre 1792 à juin 1793

Exclus après coup d'état 2-6-1793

Suffrage universel

Nomme

Nomme

Comité de Salut Public

Robespierre, Saint-Just, Carnot...

Majorité de juin 1793 à juillet 1794

Comité de Sureté Générale

Fait passer les accusés devant

Tribunal révolutionnaire



Le triomphe de la Montagne

Sur un char la Liberté et l'Egalité.

La Liberté porte une stèle sur laquelle est écrit
"Vivre libre ou mourir".

Mercure symbole de l'intelligence et
de l'activité conduit les chevaux
tandis qu'**Hercule** et
Minerve exterminent
les monstres qui
veulent ravir
la Liberté



Robespierre



« Quel est le premier objet de la société ?

c'est de maintenir les droits imprescriptibles de l'homme.

Quel est le premier de ces droits ?

celui d'exister.

La première loi sociale **est donc celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens d'exister** ; toutes les autres sont subordonnées à celle-là »

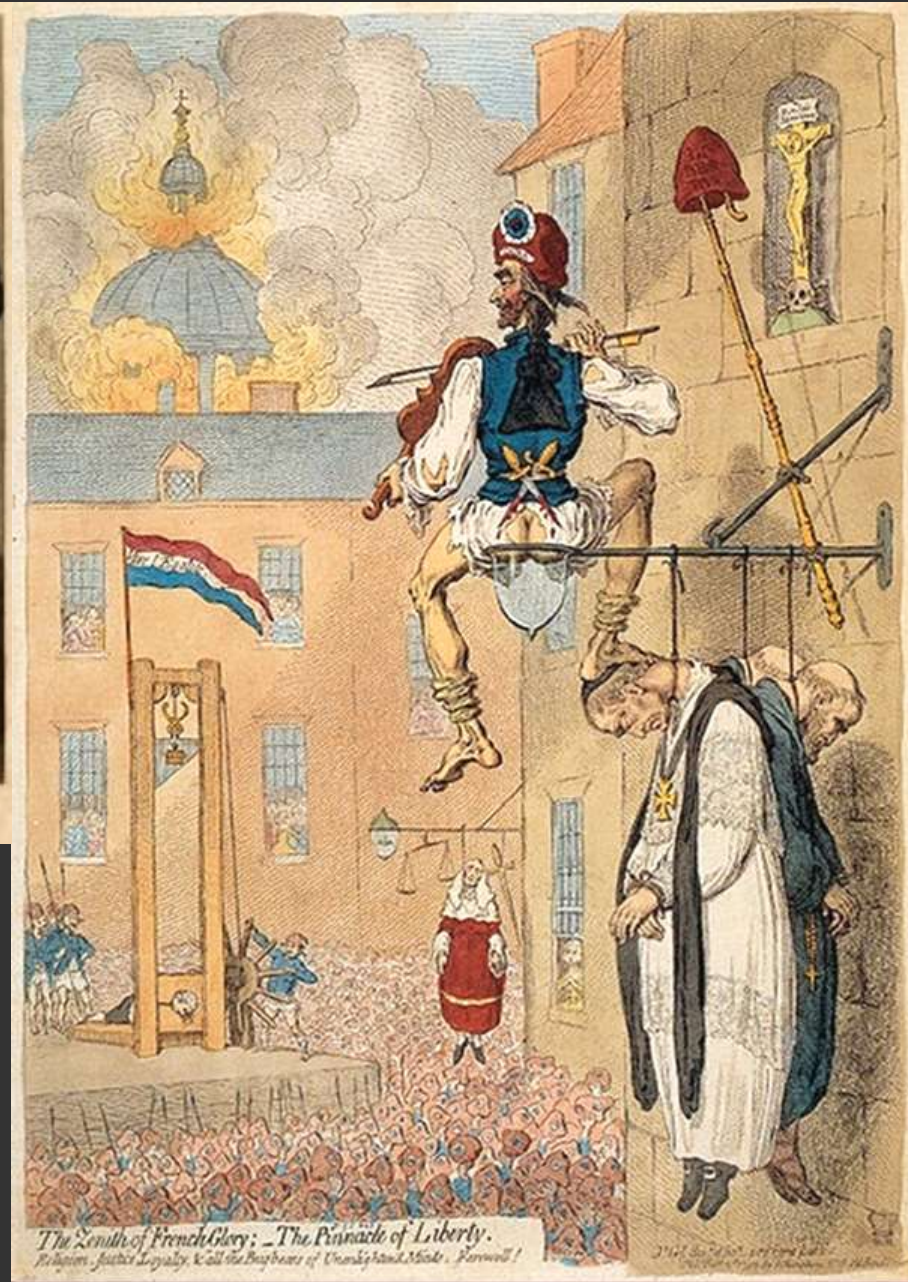


Robespierre



COMITÉ DE L'AN DEUXIEME

Un ancien noble présente son certificat
de civisme aux membres d'un comté
révolutionnaire de la commune



*The Zenith of French Glory; -The Pinnacle of Liberty.
Behave, Justice, Loyalty, Kill the Beggars of Unrighteous Trade, Forward!*

James Gillray, « The Franch Glory »

La revolución amenazada 1792 – 1793 - 1794



- Zones fidèles à la Convention
- Soulèvement royaliste
- Soulèvement fédéraliste
- Pays de la coalition
- Offensives des Coalisés
- Victoires françaises
- Pays conquis ou annexés



Godoy



« Dans la Vendée des brigands veulent abattre l'arbre de la Liberté, des Jeunes filles à force de prières, et de larmes, les en empêchent »



Le Règne de la Terreur

- pour réduire les ennemis intérieurs
- pour sauver la République



**Mort des Girondins, le
30 octobre 1793**



Un tribunal sans-culotte lors des massacres des 2 et 3 septembre 1792

Le Règne de la Terreur

- pour réduire les ennemis intérieurs
- pour sauver la République

«Lorsque la sûreté intérieure ou la sûreté extérieure de l'Etat seront menacées, et que le corps législatif aura jugé indispensable de prendre des mesures extraordinaires, elle le déclarera par un acte du corps législatif conçu en ces termes : ***Citoyens, la patrie est en danger***».

Décret de la Convention, 15-17 décembre 1792



Le Règne de la Terreur

- pour réduire les ennemis intérieurs
- pour sauver la République

La nouvelle république doit faire face à une guerre civile
et à une guerre extérieure:

Les monarques européens désirent supprimer la
République, *les armées autrichiennes* menacent encore une fois
les frontières françaises

Des *royalistes français* mènent une révolte en Vendée



01 101.
D É C R E T
DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

Du *Cour* *Julien* - 1792.

L'AN QUATRIÈME DE LA LIBERTÉ.

Acte du Corps Législatif



*Les troupes nombreuses s'avancent vers
Nos fonctions; tout ceux qui ont tenu ces la
liberté s'avancent contre cette Constitution.*

Citoyens, la Patrie est en danger!

La guillotine

Pendant 14 mois, plus de 300,000 suspects sont arrêtés, plus de 17,000 sont exécutés.

La guillotine marchait jour et nuit sur la Place de la Concorde.

En province, on exécute tous qui démontrent la moindre opposition à la Révolution.

L'arrestation d'un bourgeois par des sans-culottes sous la Terreur



Gillray,
« Souper Parisienne »





The Radical's Arms.



The Martyr and his Wife.

« Les armes des radicaux » Cruikshank

« Le but du gouvernement constitutionnel est de conserver la république, celui du gouvernement révolutionnaire est de la fonder. Le gouvernement révolutionnaire a besoin d'une activité extraordinaire, parce qu'il est en guerre.

Il doit déployer sans cesse des ressources nouvelles et rapides pour des dangers nouveaux et pressants. Il doit voguer entre deux écueils, la faiblesse et la témérité, le modérantisme et l'excès ».

Robespierre, discours à la Convention,

le 25 décembre 1793.



CONVENTION NATIONALE

RAPPORT

SUR LES PRINCIPES

DU GOUVERNEMENT RÉVOLUTIONNAIRE,

FAIT AU NOM

DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC,

PAR MAXIMILIEN ROBESPIERRE.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION.

Le 5 Nivôse de l'an second de la République une & indivisible.

22^e

CONVENTION NATIONALE.

PLAN D'ÉDUCATION NATIONALE

DE MICHEL LEPELLETIER,

PRÉSENTÉ A LA CONVENTION

PAR MAXIMILIEN ROBESPIERRE,

AU NOM DE LA COMMISSION D'INSTRUCTION
PUBLIQUE ;



VUE DU JARDIN NATIONAL ET DES DÉCORATIONS,

*Le jour de la fête célébrée en l'honneur de l'Être Suprême le Decadi 20 Prairial l'an 2. de la République Française
A Paris chez Cléroux Rue d'Angoulesme aux Deux Colonnades, N. 257.*

Fête de l'Être suprême au Champ de Mars (20 prairial an II - 8 juin 1794)

A ce renforcement de la **Terreur**, il ajoute l'instauration d'une **religion d'Etat** en mai 1794 : **le culte de l'Être suprême**, en l'honneur duquel il organise des cérémonies fastueuses le 8 juin suivant.



LE PEUPLE FRANÇAIS
RECONNOIT LETRE SUPREME
ET
L'IMMORTALITÉ DE L'AME



Cathédrale de Clermont-Ferrand

A close-up photograph of a stone inscription on a wall. The text is carved in a serif font and is arranged in two lines. The stone is weathered and shows some discoloration and small holes.

TEMPLE DE LA RAISON
ET DE LA PHILOSOPHIE

A close-up photograph of a stone inscription on a wall. The text is carved in a serif font and is arranged in four lines. The stone is weathered and shows some discoloration and small holes.

LE PEUPLE FRANÇAIS
RECONNOIT LETRE SUPRÊME
ET
L'IMMORTALITÉ DE L'ÂME

Cathédrale de Clermont-Ferrand



Caricature anglaise de 1791 ridiculisant un jacobin, « prétendument démocrate », dit le texte. Derrière lui, le supplice de « la lanterne », la pendaison).

La fin de la Terreur

Les chefs de la Convention se disputent le pouvoir.

Robespierre fait guillotiner Danton

Robespierre proclame le dogme officiel de l'Être Suprême.

Robespierre perd son pouvoir et est guillotiné en juillet 1794

Le Comité de salut public est aboli
C'est la fin de la Terreur

La fin de la Terreur

Les chefs de la Convention se disputent le pouvoir.

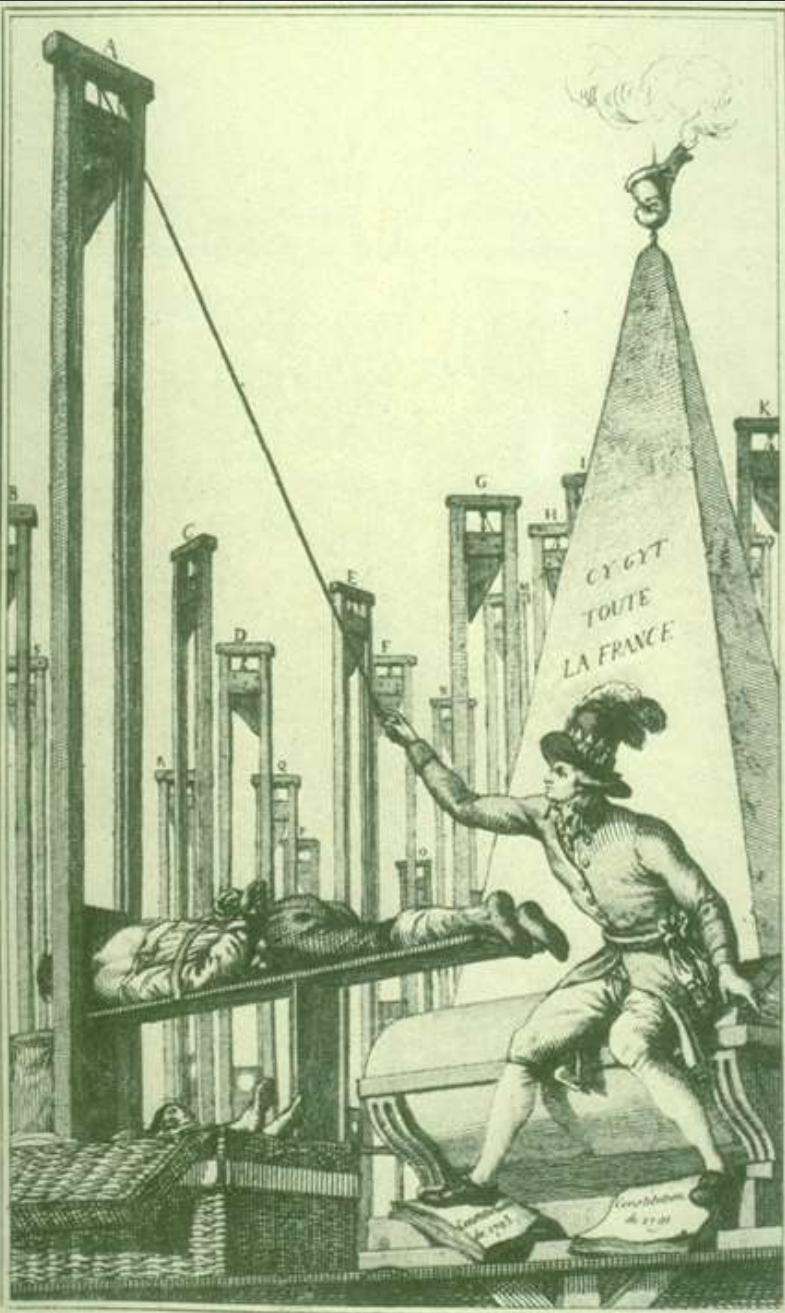
Robespierre fait guillotiner Danton

Robespierre proclame le dogme officiel de l'Être Suprême.

Robespierre perd son pouvoir et est guillotiné en juillet 1794

Le Comité de salut public est aboli
C'est la fin de la Terreur

**Robespierre guillotinant le bourreau après avoir fait guillotiner tous les Français
hiver 1794/ début An III**



ROBESPIERRE, guillotinant le bourreau après avoir fait guillotiner tous les Français



5 octobre 1793 - adoption du calendrier révolutionnaire

Les mois étaient les suivants : **vendémiaire, brumaire et frimaire** pour l'automne, **nivôse, pluviôse et ventôse** pour l'hiver, **germinal, floréal et prairial** pour le printemps, **messidor, thermidor et fructidor** pour l'été.



MESSIDOR

21 Juin. Le Soleil correspond au signe du Cancer
 qui repose plus souvent que le Métaucriste.
 Quand ses travaux du jour succède au doux sommeil,
 l'œil se repose en vainde. Le soir le vent.
 L'été se voit s'élever au vent.

Messidor, la moissonneuse assoupie

7. Le Directoire (1795-99)



Lesueur,
« La disette du pain »,
an 4 (1796)



Le luxe
Vernet Charles Horace,
« Merveilleuses et incroyables », 1795

7. Le Directoire (1795-99)

Époque de grande confusion

On adopte une nouvelle constitution qui met le pouvoir aux mains d'un Directoire composé de 5 membres

Gouvernement faible et indécis

Ne reconnaît le droit de vote qu'aux propriétaires de terres ou de bâtiments

Crise économique

On met un jeune général de 26 ans à la tête de l'armée française: Napoléon Bonaparte. Il remporte des victoires importantes en Italie contre l'armée autrichienne



Le luxe

Vernet Charles Horace,

« Merveilleuses et incroyables », 1795

7. Le Directoire (1795-99)

Époque de grande confusion

On adopte une nouvelle constitution qui met le pouvoir aux mains d'un Directoire composé de 5 membres

Gouvernement faible et indécis

Ne reconnaît le droit de vote qu'aux propriétaires de terres ou de bâtiments

Crise économique

On met un jeune général de 26 ans à la tête de l'armée française: Napoléon Bonaparte. Il remporte des victoires importantes en Italie contre l'armée autrichienne

« Nous devons être gouvernés par les meilleurs;

les meilleurs sont les plus instruits et les plus intéressés au maintien des lois; or, à bien peu d'exceptions près, vous ne trouverez de pareils hommes que parmi ceux qui, possédant une propriété, sont attachés au pays qui la contient, aux lois que la protègent, à la tranquillité qui la conserve ».

Discours de Boissy d'Anglas à la Convention,

5 messidor an III (23 juin 1795)



7. Le Directoire (1795-99)

Époque de grande confusion

On adopte une nouvelle constitution qui met le pouvoir aux mains d'un Directoire composé de 5 membres

Gouvernement faible et indécis

Ne reconnaît le droit de vote qu'aux propriétaires de terres ou de bâtiments

Crise économique

On met un jeune général de 26 ans à la tête de l'armée française: Napoléon Bonaparte. Il remporte des victoires importantes en Italie contre l'armée autrichienne

« Nous devons être gouvernés par les meilleurs;

les meilleurs sont les plus instruits et les plus intéressés au maintien des lois; or, à bien peu d'exceptions près, vous ne trouverez de pareils hommes que parmi ceux qui, possédant une propriété, sont attachés au pays qui la contient, aux lois que la protègent, à la tranquillité qui la conserve ».

Discours de Boissy d'Anglas à la Convention,

5 messidor an III (23 juin 1795)



Boissy d'Anglas, Convention

nationale, 20 mai 1795

Constitution républicaine de l'an III (1795)

Pouvoir législatif



Corps législatif
(250 membres)



Conseil des Cinq-cents
(plus de 24 ans)

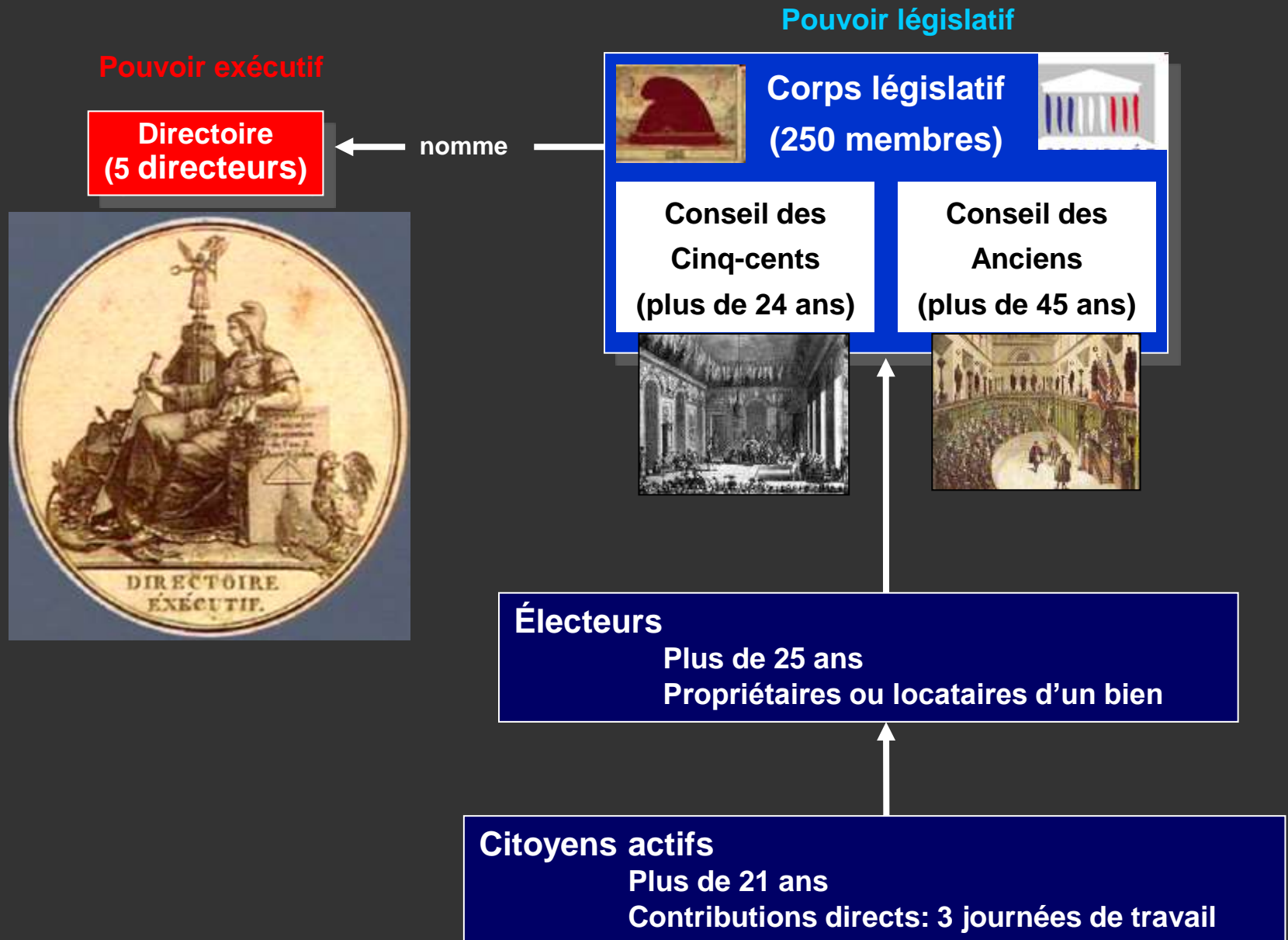
Conseil des Anciens
(plus de 45 ans)



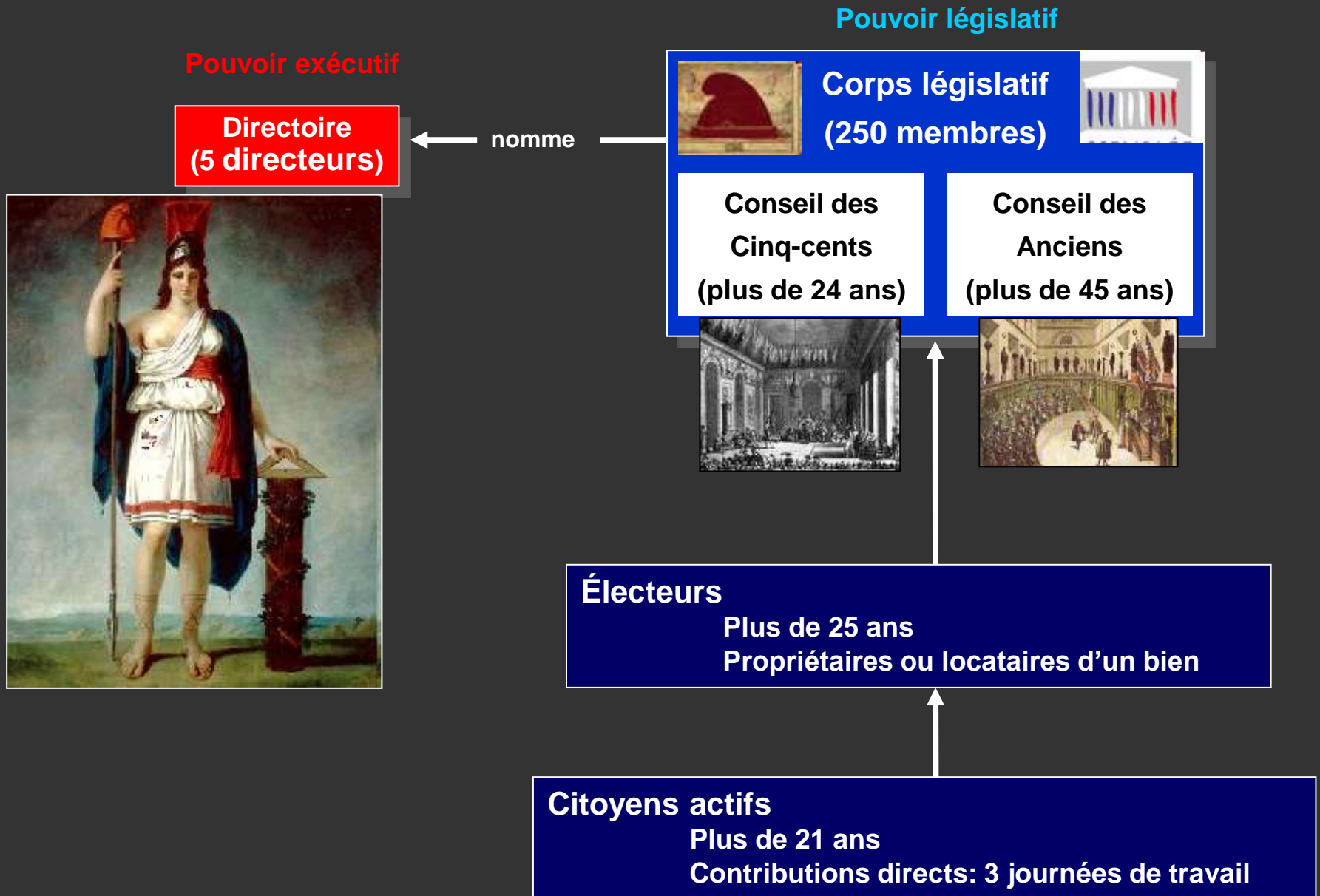
Électeurs
Plus de 25 ans
Propriétaires ou locataires d'un bien

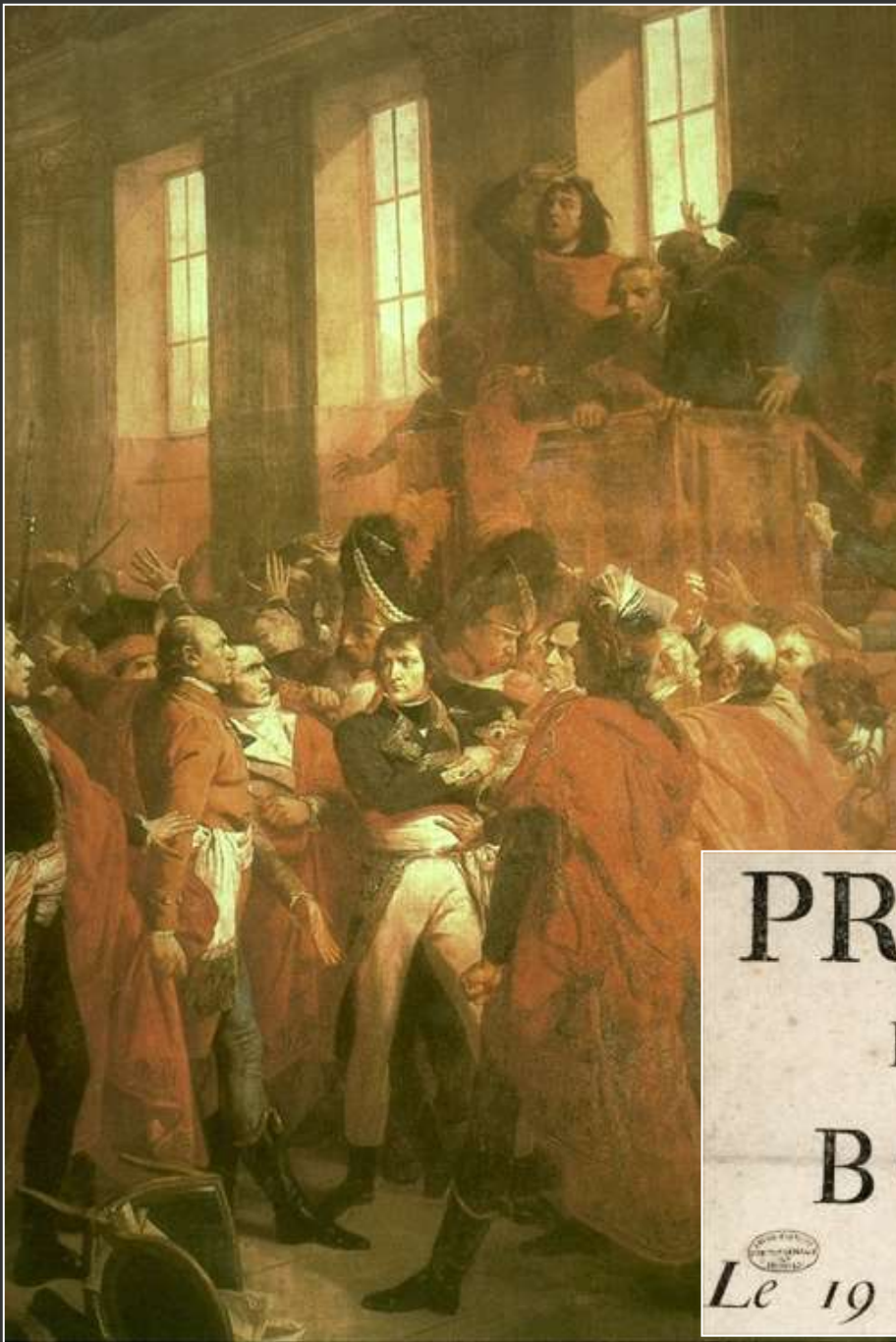
Citoyens actifs
Plus de 21 ans
Contributions directs: 3 journées de travail

Constitution républicaine de l'an III (1795)



Constitution républicaine de l'an III (1795)





18 brumaire an VIII (9 nov. 1799)

Le XVIIIe siècle finit en coup d'Etat.

Au Conseil de 500, le général Bonaparte est entre les députés qui protestent; le président du jour, son frère Lucien, les arrête; Bonaparte revient avec ses troupes, et les députés sont chassés de la Chambre avec des baïonnettes.

La Révolution est achevée

PROCLAMATION
DU GÉNÉRAL EN CHEF
BONAPARTE.
Le 19 Brumaire, onze heures du soir.

1800

1805

1810

1815

CONSULAT (1799 - 1804)

EMPIRE (1804 - 1815)

Première restauration

Cent Jours

Seconde restauration

18 brumaire coup d'Etat

Décembre 1799
Constitution de l'An VIII

Concordat juillet 1801 (Pie VII)



1802 Bonaparte consul à vie

Lycées

Légion d'honneur 1802

Franc germinal 1803



Sacre de Napoléon

2 décembre 1805 victoire d'Austerlitz



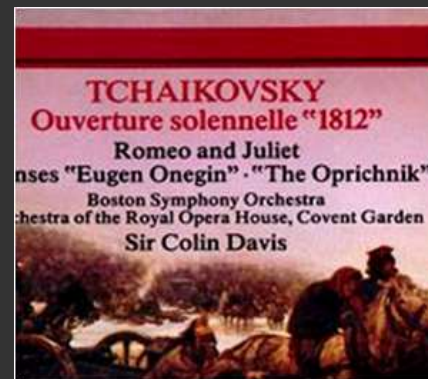
5 - 6 juillet 1809 victoire de Wagram

Guerre d'Espagne



1814 Abdication de Napoléon

1812 Campagne de Russie



Napoléon Premier sur le trône impérial

L'empereur est ici représenté dans son **coutume de sacre**, avec tous les attributs du pouvoir

Sceptre

Couronne d'or à feuilles de laurier et le manteau pourpre s'inspirent des attributs des Empereurs de la Rome antique

Main de justice

Le grand collier de la Légion d'Honneur

La grande étoile de la Légion d'Honneur

L'Aigle

Les **abeilles** sont le symbole du nouveau régime, en remplacement des fleurs de lys. Ces abeilles seraient en fait des cigales, symbole d'immortalité chez les Francs.

Epée qui aurait appartenu à Charlemagne.

Tableau d'Ingres, 1806, musée de l'Armée, Paris





Cette dure parodie se présente au premier regard comme une **image officielle de Napoléon**, sorte de **dieu de lumière**, dont **les rayons sont cependant des baïonnettes**. Car tout est **inversé**. L'Empereur **règne sur la guerre**, et par là sur la mort dont il tient la **faux**. A ses pieds rampent des **chiens, symboles des ambitieux à son service**.

«- *Quels sont les devoirs des chrétiens à l'égard des princes qui les gouvernent, et quels sont en particulier nos devoirs envers Napoléon 1er, notre Empereur?*

- Les chrétiens doivent aux princes qui les gouvernent, et nous devons en particulier à Napoléon 1er, notre Empereur, l'amour, le respect, l'obéissance, la fidélité, le service militaire, les tributs ordonnés pour la conservation et la défense de l'Empire et de son trône; nous lui devons encore des prières ferventes pour son salut et pour la prospérité spirituelle et temporelle de l'État.

- *Pourquoi sommes-nous tenus de tous ces devoirs envers notre Empereur?*

- C'est parce que Dieu qui crée les empires et les distribue selon sa volonté, en comblant notre Empereur de dons, soit dans la paix, soit dans la guerre, l'a établi notre souverain, l'a rendu le ministre de sa puissance et son image sur la terre. Honorer et servir notre Empereur est donc honorer et servir Dieu même ».

Catéchisme impérial de 1806

David « Bonaparte franchissant le col du Grand Saint-Bernard » 1800





Un juif

Un musulman

Le Pape

Un protestant

Un bonze

Un orthodoxe

Concordat, 1801:
La liberté de cultes



Joséphine de Beauharnais va être couronnée impératrice

Napoléon

Le pape Pie VII

La famille

L'Armée

L'Église

L'Administration

Jacques-Louis David, « Le Sacre de Napoléon, à Notre-Dame de Paris »

musée du Louvre, 1808, 6,21 m x 9,79 m

Le peintre a représenté le couronnement de l'impératrice Joséphine par Napoléon 1^{er}



Esquisse de David pour le Sacre

Avant de couronner l'impératrice Joséphine, Napoléon se couronne lui-même, sous le regard du Pape.

David a préféré représenter Napoléon couronnant Joséphine plutôt que se couronnant, pour donner plus de générosité et de grandeur à l'empereur.

« Je jure de maintenir l'intégrité du territoire, de respecter et de faire respecter (...) la liberté des cultes, de respecter et de faire respecter l'égalité des droits, la liberté politique et civile, l'irrévocabilité des ventes des biens nationaux ; de ne lever aucun impôt, de n'établir aucune taxe qu'en vertu de la loi ; (...) de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du bonheur et de la gloire du peuple français. »

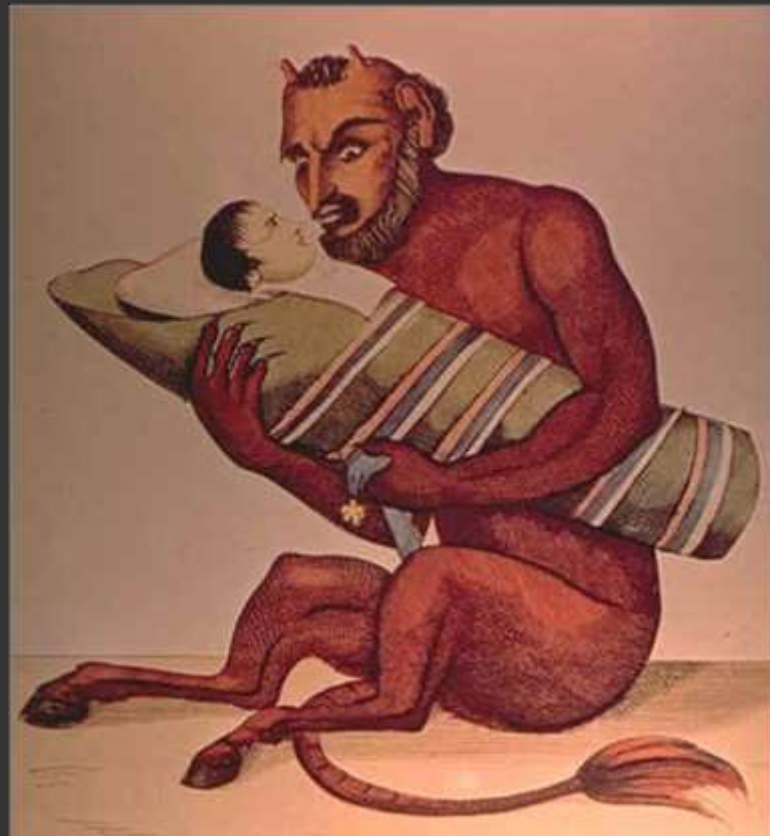
Serment prononcé par Napoléon Ier lors du Sacre



Napoléon par la Grâce de Dieu
Empereur des Français. Roi d'Italie.
Protecteur de la Confédération du Rhin.
à tous présents et à venir Salut.



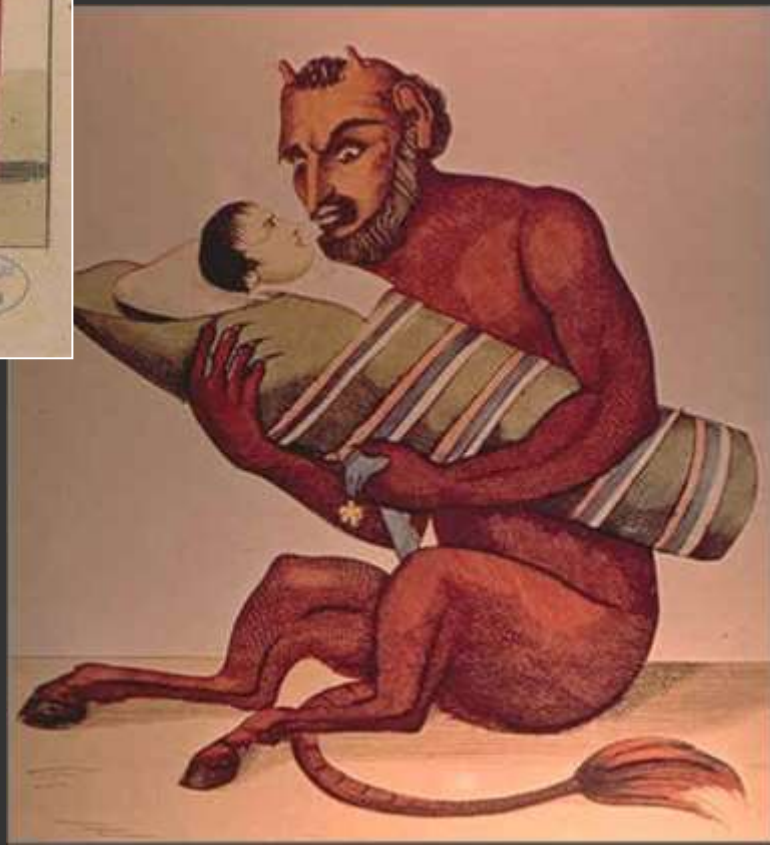
Caricature de Gillray, « La grande procession du couronnement de Napoléon Ier, empereur de France, après l'église de Notre-Dame », Londres, 1805





« LA LUMIERE DU XVIIIe SIÈCLE OU L'ART DE DECLAIRER LES HOMMES A LA MANIERE DES TYRANS »

Il est centré sur l'idée des Lumières, héritage du XVIIIe siècle, dont Napoléon est l'aboutissement. Mais les lumières impériales sont le feu de la guerre, qu'il s'agit d'éteindre.



THE CONTRAST

1792



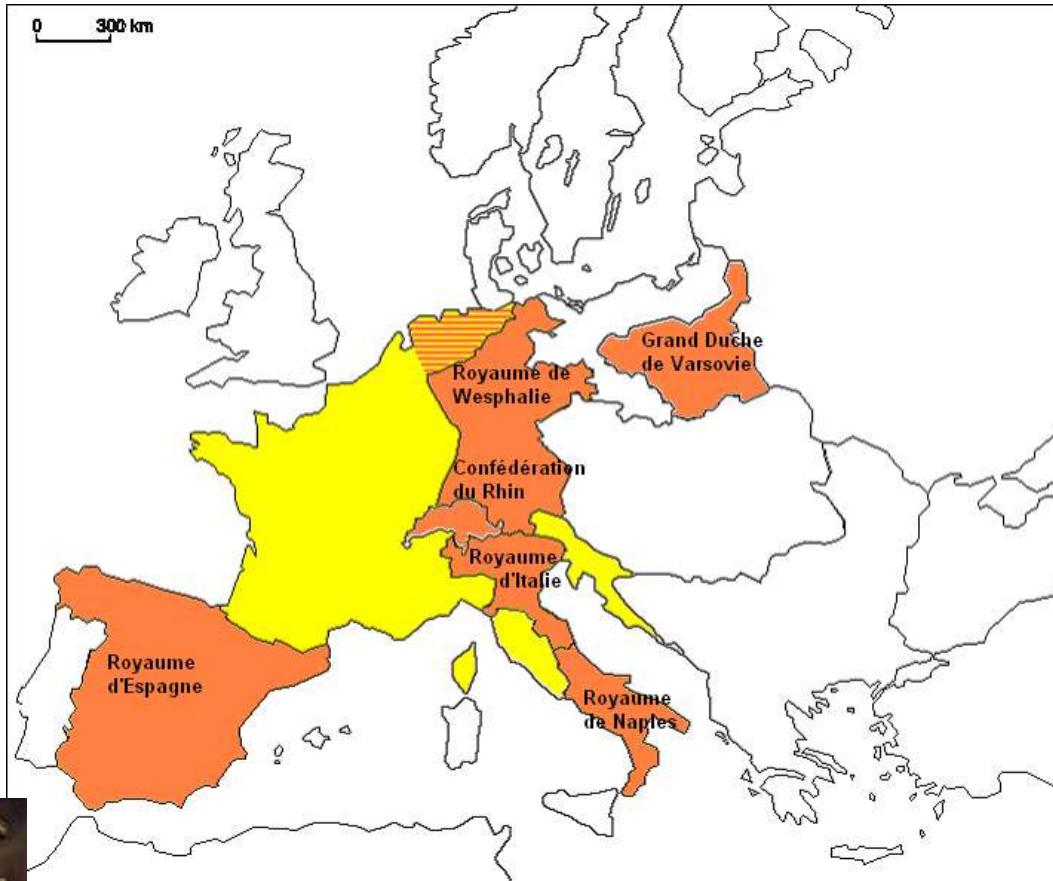
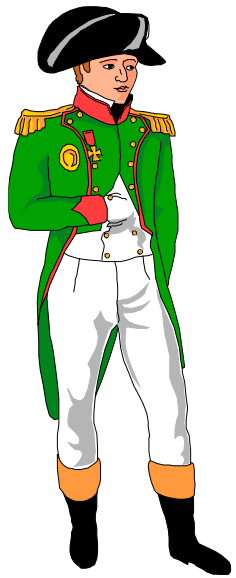
RELIGION. MORALITY.
LOYALTY OBEDIENCE TO THE LAWS
INDEPENDANCE PERSONAL SECURITY
JUSTICE INHERITANCE PROTECTION
PROPERTY. INDUSTRY. NATIONAL PROSPERITY
HAPPINESS



ATHEISM PERJURY
REBELLION TREASON. ANARCHY MURDER
EQUALITY. MADNESS. CRUELTY. INJUSTICE
TREACHERY INGRATTITUDE IDLENESS
FAMINE NATIONAL & PRIVATE RUIN.
MISERY

WHICH IS BEST

Handwritten signature

L'Empire de Napoléon à son apogée 1810 - 1811



-  L'Empire français composé de la France des 130 départements, des Provinces Illyriennes et des États de l'Église.
-  Les États vassaux du système familial de Napoléon ou Protectorat (États occupés par l'Empire français).



Nelson

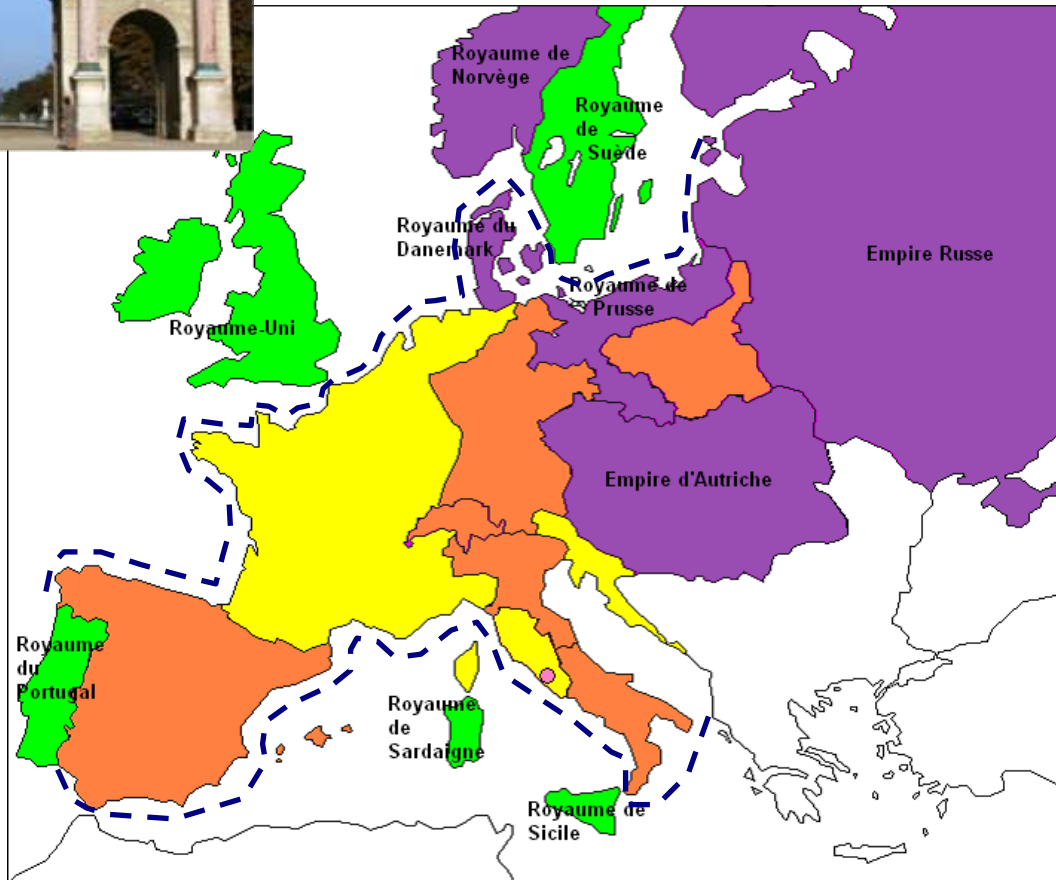




L'Arc de Triomphe du Carrousel

Entre le Louvre et les jardins des Tuileries. Cet arc de triomphe a été édifié entre 1807 et 1809 en hommage à la victoire française d'Austerlitz

L'Empire de Napoléon à son apogée 1810 - 1811



Yellow L'Empire français composé de la France des 130 départements, des Provinces Illyriennes et des États de l'Église.

Orange Les États vassaux du système familial de Napoléon, ou Protectorat (États occupés par l'Empire français).

Pink Vatican

Purple Les États alliés à Napoléon.

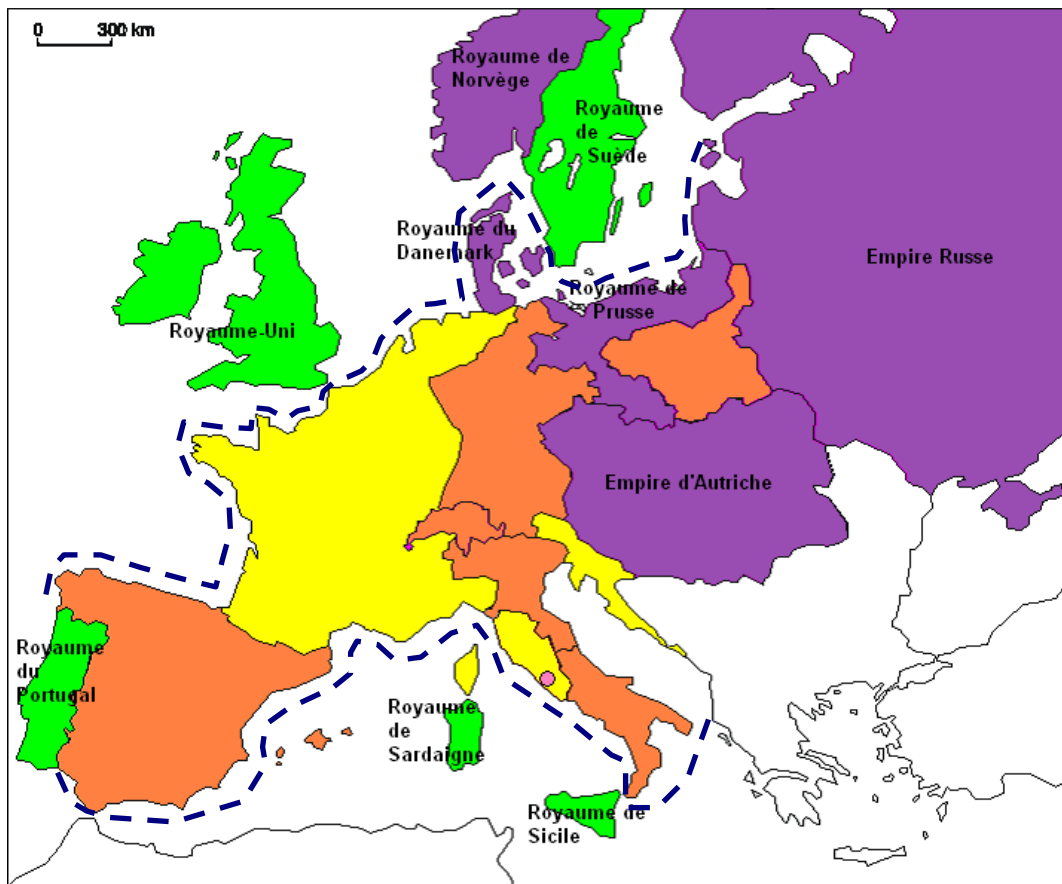
Dashed blue line Le blocus continental

Green Le Royaume-Uni et ses alliés, ennemis de Napoléon.





L'Empire de Napoléon à son apogée 1810 - 1811



L'Empire français composé de la France des 130 départements, des Provinces Illyriennes et des États de l'Église.

Les États vassaux du système familial de Napoléon, ou Protectorat (États occupés par l'Empire français).

Vatican

Les États alliés à Napoléon.

Le blocus continental

Le Royaume-Uni et ses alliés, ennemis de Napoléon.



“Tres de mayo”
Goya

BANDO.



ABIENDO recibido esta Junta Suprema de Gobierno del Capitan General de Cataluña una Carta fecha en 19. del corriente en que copia otra de Bayona del 10. del mismo que se supone firmada por Don Miguel Josef de Azanza, y acompaña un Escrito sedicioso é infame, en el qual se anuncia á Josef Bonaparte por Rey de España; el Edicto que al pie ha hecho publicar la Audiencia de aquel Principado, el qual coincide con las mismas ideas, y tambien una Carta del General Frances Chavran al mismo Conde de Ezpeleta: Ha acordado se manden quemar estos Impresos en el parage mas público de esta Ciudad por mano del Verdugo, en la forma acostumbrada, declarando que qualquiera que tenga algun Exemplar de estos ó semejantes papeles en este Reyno, le guarde, lea, ó haga ver á otros, y no los denuncie y presente inmediatamente á esta Junta Suprema, será castigado como traydor á FERNANDO SEPTIMO y á la Patria.



Les « afrancesados »
Moratín, par Goya



Joseph Bonaparte, roi de Espagne (1768-1844)



« Pepe Botella »





Le Trois de Mai 1808 ou Les fusillades du 3 mai

Dans la nuit du 2 au 3 mai 1808 les soldats français - en représailles à la révolte du 2 mai - exécutent les prisonniers espagnols qu'ils ont faits au cours de la bataille

Histoire d'Espagne ?

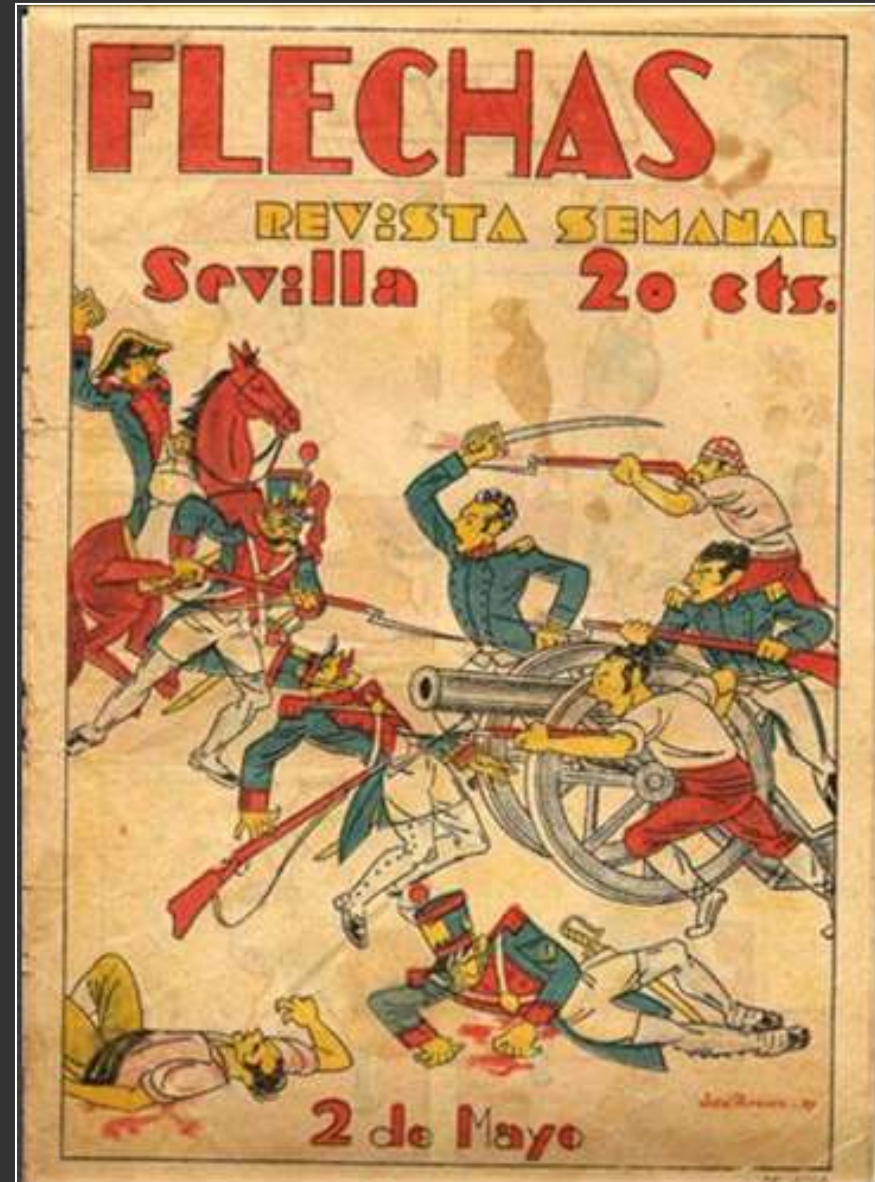
« Dans l'erreur j'ai vécu jusqu'à aujourd'hui. Il se trouve que cela n'a pas été une résistance héroïque des Ibères contre Carthage, mais le premier fait marquant de l'autonomie valencienne. Il se trouve que Viriate n'a pas été, tel qu'on dit dans les anciens textes de l'Histoire d'Espagne, un berger lusitanien qui a combattu contre Rome, mais un champion de l'indépendance de la rive du Tage. Il se trouve que Lope de Aguirre, cet animal splendide qui a semé de sang et de chimères la route de El Dorado, n'était pas un mythomane basque avec toute la cruauté et la grandeur de l'âme espagnole, mais un natif d'Iparralde Sud avec un groupe sanguin spécifique qui a inventé le coup de poignard dans la nuque. Il se trouve que Jaime I le Conqueridor (Jacques Ier le Conquérant) - comme son nom l'indique - n'a pas été roi de l'Aragon mais de la Catalogne (...). Il se trouve que Rodrigo de Triana n'était pas un marin ferme et endurant de l'Andalousie espagnole, mais que le zézaiement avec lequel il a crié : Terre à l'horizon! n'était dû qu'à sa vraie nationalité : la berbère-andalousie. Il se trouve que, malgré les apparences, Augustine d'Aragon, Daoiz et le tambour du Bruch n'ont pas combattu dans la même guerre, mais dans trois guerres distinctes qu'on ne doit pas confondre, à savoir, celle que les Aragonais, d'eux mêmes et sans consulter personne, ont menée contre la France, celle du centralisme madrilène contre le centralisme napoléonien, et celle de la Catalogne d'égal à égal contre une autre puissance européenne ».

Pérez-Reverte, Arturo, « Patente de corso », Círculo de Lectores, Barcelone, 2002, p. 68 (version française: Calixto Porras Fernández)



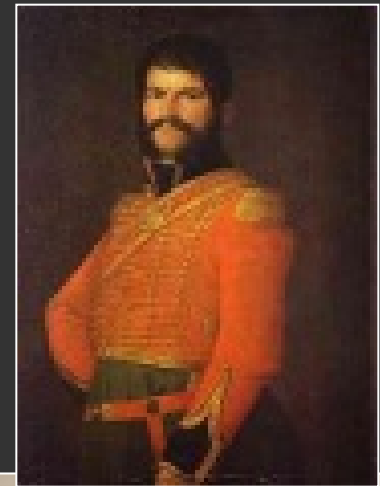


Ferdinand VII (1784-1833),
roi d'Espagne, par Goya



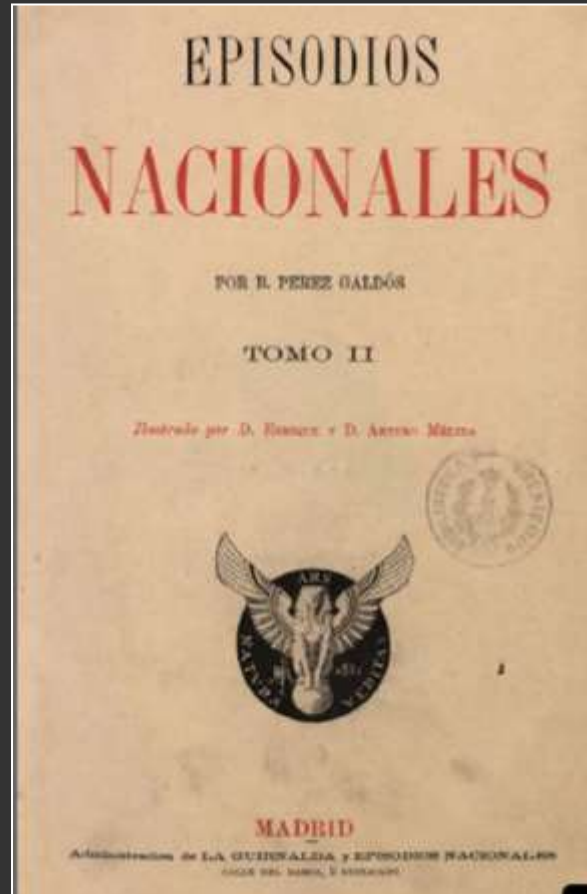


Ferdinand VII (1784-1833),
roi d'Espagne, par Goya



« El Empecinado », par Goya

Goya « Les Désastres de la
guerre. Empalement »



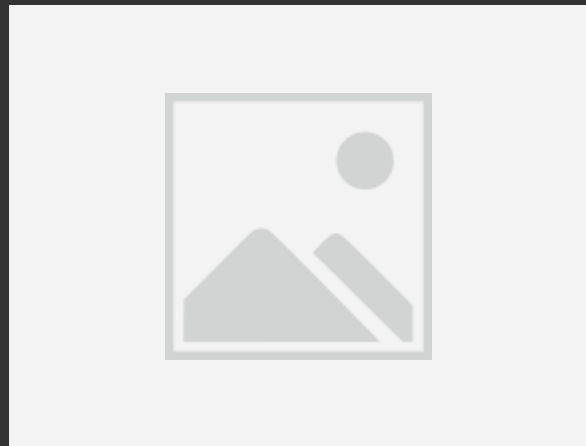


Localisation de Waterloo sur la carte de Belgique



Goya, « Wellington », 1812-4

Il abdique à la suite de sa défaite à Waterloo le 18 juin 1815



CODE CIVIL

DES

FRANÇAIS.

ÉDITION ORIGINALE ET SEULE OFFICIELLE.



À PARIS,
DE L'IMPRIMERIE DE LA RÉPUBLIQUE.
AN XII. 1804.

CODE CIVIL

DES FRANÇAIS.

TITRE PRÉLIMINAIRE.

*DE LA PUBLICATION, DES EFFETS
ET DE L'APPLICATION DES LOIS
EN GÉNÉRAL.*

ARTICLE 1.^{er}

LES lois sont exécutoires dans tout le territoire français, en vertu de la promulgation qui en est faite par le PREMIER CONSUL.

Elles seront exécutées dans chaque partie de la République, du moment où la promulgation en pourra être connue.

La promulgation faite par le PREMIER CONSUL sera réputée connue dans le département où siégera le Gouvernement, un jour après celui de la promulgation; et dans chacun des autres départemens, après l'expiration du même délai, augmenté d'autant de jours qu'il y aura de fois dix myriamètres [environ vingt lieues anciennes] entre la ville où la

A

Décreté le 14 V.
lue an XI.
Promulgué le 24
même mois.



EGLISE DE LA MADELEINE.

CODE CIVIL DES FRANÇAIS,

SUIVI

DE L'ORDRE DES MOTIFS, sur chaque loi, présentés par les
Orateurs du Gouvernement; — Des RAPPORTS faits au
PRÉSIDENT au nom de la Commission de Législation; — Des
MOTIFS émis dans le cours de la discussion; — Des
MOTIFS présentés au cours législatif par les Orateurs
du Tribunal; — Et d'une Table analytique et raisonnée des
matières tant du Code que des discours.

TOME PREMIER.

Contient le texte du Code civil; — Le Tableau des districts;
— Les lois transitoires; — Les lois, sur les Changements de Sexe,
sur l'Organisation de Notaires, sur les Ecoles de Droit; — Et
une Table alphabétique des matières du Code, et du Supplément.

A PARIS,

CHEZ FERMIN DIDOT, LIRRAIRE,
ET FONDEUR EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE,
RUE DE TRIONVILLE, N° 116 ET 1150.
AN XII — 1804.

Canova, Marie-Pauline Bonaparte



L'Eglise de la Madeleine est située dans le VIII^e arrondissement de Paris, près des Champs Elysées, de l'Assemblée nationale et de la place de la Concorde. Elle est connue pour son esthétique néo-classique.



Tombeau de Napoléon aux Invalides

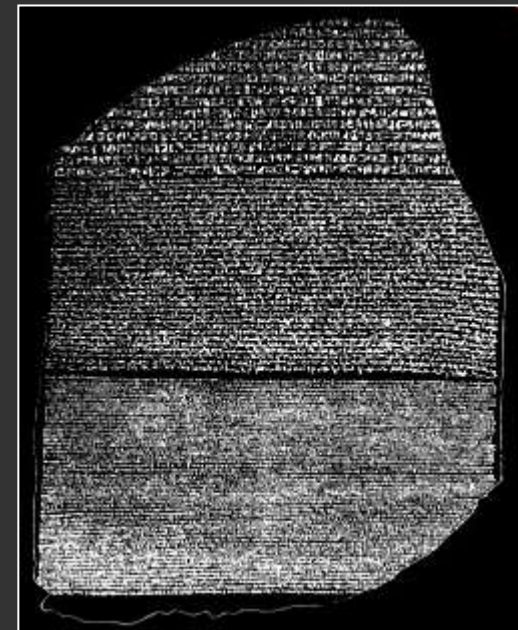


La Pierre de Rosette



Symphonie n° 3 en mi bémol majeur, opus 55, de Ludwig van Beethoven. 1803-4.

Elle fut tout d'abord nommée Sinfonia grande, intitolata Bonaparte, dédiée ainsi à Napoléon Bonaparte, que le compositeur admirait en tant qu'incarnation des idéaux de la Révolution française





Le 14 juillet



Constitution française de la **IVe République** du 27 octobre 1946

Au lendemain de la victoire remportée par les peuples libres sur les régimes qui ont tenté d'asservir et de dégrader la personne humaine, le peuple français proclame à nouveau que tout être humain, sans distinction de race, de religion ni de croyance, possède des droits inaliénables et sacrés.

Il réaffirme solennellement les droits et libertés de l'homme et du citoyen consacrés par la Déclaration des droits de 1789 et les principes fondamentaux reconnus par les lois de la République

Constitution de la **Ve République** du 4 octobre 1958

Le peuple français proclame solennellement son attachement aux Droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis **par la Déclaration de 1789**, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946

The End

A London Film Production

Le Mouron Rouge, Harold Young, 1934